

INDICATEURS FONDAMENTAUX RELATIFS AUX TIC

Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement



AVANT-PROPOS

Pour formuler des politiques et des stratégies en faveur d'une croissance tirée par les technologies de l'information et de la communication (TIC), pour faciliter l'inclusion et la cohésion sociales et pour contrôler et évaluer l'impact des TIC sur le développement économique et social, il est indispensable de disposer de statistiques sur l'accès aux TIC et sur leur utilisation qui soient comparables entre elles. Or, les données statistiques sur la société de l'information comparables au niveau international sont très limitées, surtout dans les pays en développement.

Afin de combler ce manque de données relatives aux TIC, l'un des objectifs clés du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement consiste à établir des normes et à harmoniser les données dans le domaine des TIC au niveau mondial. A cette fin, une liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC pouvant être collectés par tous les pays et servir de référence afin de disposer de données sur la société de l'information comparables au niveau international a été dressée.

La liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC présentée dans ce document est le résultat d'un processus intensif de consultation du Partenariat auprès des offices statistiques nationaux. Ce processus a consisté notamment à dresser un inventaire, dans le cadre duquel ont été obtenues des offices statistiques nationaux du monde entier des métadonnées relatives à la situation en termes de statistiques officielles sur la société de l'information, et à organiser une série de rencontres régionales pour discuter des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC. Ces démarches ont permis au Partenariat de présenter une proposition de liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC et de la faire adopter par les participants à la réunion thématique du SMSI « Mesurer la société de l'information » (Genève, février 2005).

Ce rapport présente des définitions, des questions types et des notes méthodologiques relatives aux indicateurs fondamentaux adoptés lors de la réunion de février 2005. En mettant cette information à la disposition d'un large public, plus particulièrement dans les pays en développement, nous espérons qu'elle sera utile aux pays qui mettent sur pied leurs programmes de collecte de statistiques sur la société de l'information.

Ce rapport a été rédigé par Sheridan Roberts, de l'OCDE, à partir des importantes contributions de l'UIT, de la CNUCED, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, du CEPALC¹, de la CESAO et d'Eurostat, et il se fonde sur les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs pour la société de l'information et de la conférence de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications dans le monde. Ce rapport a été préparé par l'OCDE et par Eurostat, sa conception est l'œuvre de la Banque mondiale et de la CESAO, et il a été imprimé par la CESAO.

Le document original a été rédigé initialement en anglais. La traduction française a été préparée par l'OCDE, la révision et la mise en page ont été assurées par la CNUCED.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	2
TABLE DES MATIERES.....	3
INTRODUCTION ET LISTE DES INDICATEURS FONDAMENTAUX RELATIFS AUX TIC.....	4
Introduction.....	4
Liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC.....	6
INDICATEURS FONDAMENTAUX SUR L'INFRASTRUCTURE ET L'ACCES AUX TIC.....	9
Définition des indicateurs fondamentaux de la liste restreinte.....	9
Définition des indicateurs fondamentaux de la liste étendue.....	15
INDICATEURS FONDAMENTAUX SUR L'ACCES AUX TIC ET LEUR UTILISATION PAR LES MENAGES ET LES PARTICULIERS.....	17
Définitions et questions types pour les indicateurs fondamentaux de la liste restreinte.....	17
Définitions et questions types pour les indicateurs fondamentaux de la liste étendue.....	24
Notes méthodologiques.....	26
INDICATEURS FONDAMENTAUX SUR L'UTILISATION DES TIC PAR LES ENTREPRISES.....	30
Définitions et questions types pour les indicateurs fondamentaux de la liste restreinte.....	30
Définitions et questions types pour les indicateurs fondamentaux de la liste étendue.....	34
Notes méthodologiques.....	37
INDICATEURS FONDAMENTAUX POUR LE SECTEUR DES TIC ET LE COMMERCE DES BIENS TIC.....	41
Liste restreinte pour le secteur des TIC.....	41
Liste restreinte pour le commerce des biens TIC.....	43
REFERENCES.....	45
Eurostat.....	45
UIT.....	45
OCDE.....	45
Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.....	45
CNUCED.....	46
CEPALC.....	46
Institut statistique de l'UNESCO.....	46
Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information.....	46
Division de statistique des Nations Unies.....	46

INTRODUCTION ET LISTE DES INDICATEURS FONDAMENTAUX RELATIFS AUX TIC

Introduction

La liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC² présentée dans ce document est le résultat d'un processus de consultation intensif du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*³ auprès des offices statistiques nationaux. Ce processus a consisté notamment à dresser un inventaire, dans le cadre duquel ont été obtenues des offices statistiques nationaux du monde entier des métadonnées relatives à la situation en termes de statistiques officielles sur la société de l'information, et à organiser une série de rencontres régionales pour discuter des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC. Ces démarches ont permis au Partenariat de présenter une proposition de liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC et de la faire adopter par les participants à la réunion thématique du SMSI « Mesurer la société de l'information » (Genève, février 2005).

Ce document est destiné à fournir davantage d'information sur la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC adoptée lors de la réunion de février 2005. Il présente des définitions, des questions types et des notes méthodologiques relatives aux indicateurs. Si une grande partie de cette information a déjà fait l'objet de discussions dans le cadre des forums des pays développés, par exemple le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs pour la société de l'information (GTISI), le but du présent document est de mettre cette information à la disposition d'un public plus large, en particulier dans les pays en développement. Le lecteur remarquera que ce document ne se veut pas un manuel pour la collecte de statistiques sur les TIC. Les références qui figurent à la fin renvoient aux guides et manuels existants qui pourront être utiles à cet égard. Il est aussi prévu que les membres du Partenariat élaborent d'autres documents ultérieurement.

La liste comporte quatre séries d'indicateurs fondamentaux : (i) infrastructure et accès aux TIC, (ii) accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers, (iii) utilisation des TIC par les entreprises, et (iv) secteur des TIC et commerce des biens TIC. Le principal objectif de cette liste est d'aider les pays qui préparent des enquêtes sur les TIC ou qui incluent dans leur processus de collecte de données des questions sur les TIC à obtenir des statistiques comparables au niveau international. L'utilisation de cette liste n'est en aucune façon obligatoire : chaque pays devra toujours répondre à ses besoins propres, lesquels ne seront peut-être couverts qu'en partie par la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC.

Il est admis que tous les pays n'en sont pas au même niveau de développement, et qu'ils ne disposent pas tous de systèmes de statistiques très développés. En ce qui concerne les indicateurs pour lesquels ces pays auraient besoin de collecter des données (généralement les données concernant l'accès aux TIC et leur utilisation, ainsi que le secteur des TIC), les pays dans lesquels l'infrastructure des TIC est peu développée ou inexistante n'éprouveront pas toujours, à ce stade, le besoin de recueillir ces statistiques relatives aux TIC. Les pays dans lesquels les TIC sont de plus en plus utilisées souhaiteront sans doute suivre cette croissance en commençant à évaluer l'utilisation des TIC, tandis que d'autres, dans lesquels les TIC seront plus utilisées et le secteur des TIC peut-être en train de se développer, souhaiteront aller plus loin. Pour plus de facilité, une distinction a été faite entre une liste "restreinte" des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC et une liste "étendue". De manière générale, les indicateurs de la liste étendue revêtent une priorité moindre et /ou n'ont pas toujours été testés. C'est pourquoi ils conviennent plutôt aux pays dont les systèmes statistiques concernant les TIC sont relativement développés.

Une infrastructure TIC - et l'accès à cette infrastructure - sont les conditions préalables essentielles pour qu'il soit possible de tirer parti des TIC. Par conséquent, les indicateurs statistiques qui renseignent sur le degré de développement de cette infrastructure et de cet accès constituent un point de départ évident pour une liste. En général, ces indicateurs sont déjà disponibles dans la *World Telecommunication Indicators database* de l'UIT.

Toutefois, la collecte des données se révèle plus difficile dans un monde caractérisé par un grand nombre d'opérateurs sur des marchés libéralisés. Il existe par conséquent un besoin de définir une liste à partir de laquelle les instances de régulation et autres fournisseurs de données pourront travailler.

Dans une société, les principaux acteurs sont les personnes, les entreprises et les autorités gouvernementales : aussi, dans l'idéal, une liste devra comporter des indicateurs de l'accès aux TIC et de leur utilisation par ces acteurs. Pour ce qui concerne les individus ou les ménages et les entreprises, il existe des normes inter-nationales, même si les indicateurs ne sont pas relevés partout. Pour ces indicateurs, la collecte des données devrait donc nécessiter des efforts supplémentaires de la part d'un nombre important de pays. En ce qui concerne les autorités gouvernementales, il n'existe actuellement pas de normes internationales, et guère de collectes de statistiques comparables que l'on puisse exploiter. A ce stade, il est envisagé de procéder autrement pour ce que l'on appelle les indicateurs de l'administration électronique.

La liste comporte aussi des indicateurs fondamentaux relatifs au secteur des TIC et au commerce des biens des TIC. Pour ces indicateurs, il existe des normes internationales sous forme de définitions et de classifications.

Comme nous l'avons vu précédemment, la plupart des indicateurs fondamentaux de la liste proposée (surtout les indicateurs élaborés par l'UIT, l'OCDE et Eurostat) ont l'avantage d'être basés sur des normes convenues à l'échelon international. Renforcer ces normes au niveau mondial, en tenant compte des exigences et de la situation particulière des pays en développement, est l'un des objectifs du Partenariat.

La série actuelle d'indicateurs des TIC ne se veut pas une liste définitive. Le processus aura plutôt un caractère continu, et la liste sera révisée de façon périodique. A mesure que les différents pays acquerront l'expérience de la collecte de statistiques pour ces indicateurs, et qu'évolueront les besoins des pouvoirs publics, des indicateurs pourront être modifiés, supprimés ou ajoutés.

Le Partenariat a aussi un rôle continu, celui d'élaborer et de proposer de nouveaux indicateurs de référence. A la réunion thématique du SMSI sur le thème « Mesurer la société de l'information » (Genève, février 2005), les participants ont appelé le Partenariat à travailler au développement de nouveaux indicateurs utiles pour l'action des pouvoirs publics dans des domaines comme l'administration électronique, l'éducation et la santé, et à poursuivre l'étude de ces sujets au SMSI de Tunis. Par ailleurs, les pays et les organismes régionaux pourraient créer des indicateurs supplémentaires spécifiquement adaptés à leur situation, par exemple sur la langue utilisée dans les sites Web ou sur l'accès aux TIC des groupes ethniques et autres groupes sociaux.

Le Partenariat a deux autres objectifs essentiels, qui sont étroitement liés à l'élaboration d'une liste d'indicateurs fondamentaux. Le premier objectif est de contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement, par un soutien méthodologique, des activités de formation ou la création de groupes de travail régionaux. Une liste d'indicateurs fondamentaux et les métadonnées statistiques connexes jouent un rôle décisif dans ces activités de renforcement des capacités.

Le deuxième objectif est de développer une base de données mondiale des indicateurs relatifs à la société de l'information. La collecte de données pertinentes dépend évidemment de l'élaboration et de l'adoption d'une liste d'indicateurs fondamentaux. Le Partenariat se propose de rassembler ces statistiques dans une base de données à laquelle il sera possible d'accéder facilement par l'Internet.

La liste des indicateurs fondamentaux est présentée ci-après. Les quatre sections qui suivent traitent en détail de chaque série d'indicateurs, avec des définitions, des notes explicatives et des questions types (le cas échéant), ainsi que des notes méthodologiques concernant la collecte de ces indicateurs. En fin de document sont présentées des informations sur d'autres ressources statistiques utiles pour mesurer la société de l'information.

Liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC⁴

Indicateurs fondamentaux sur l'accès et l'infrastructure

Liste restreinte d'indicateurs fondamentaux	
A1	Lignes téléphoniques fixes par 100 habitants
A2	Abonnés à des services de téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants
A3	Ordinateurs par 100 habitants
A4	Abonnés Internet par 100 habitants
A5	Abonnés à une desserte Internet à large bande par 100 habitants
A6	Largeur de bande Internet internationale par habitant
A7	Pourcentage de la population couverte par la téléphonie mobile cellulaire
A8	Tarifs d'accès à l'Internet (20 heures par mois), en USD, en pourcentage du revenu par personne
A9	Tarifs de la téléphonie mobile cellulaire (100 min d'utilisation par mois), en USD, en pourcentage du revenu par personne
A10	Pourcentage de localités (rurales/urbaines) disposant de centres publics d'accès à l'Internet, par nombre d'habitants
Liste étendue d'indicateurs fondamentaux	
A11	Postes de radio par 100 habitants
A12	Postes de télévision par 100 habitants

Indicateurs fondamentaux sur l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers

Liste restreinte d'indicateurs fondamentaux	
HH1	Proportion des ménages disposant d'un poste de radio
HH2	Proportion des ménages disposant d'un poste de télévision
HH3	Proportion des ménages disposant d'une ligne téléphonique fixe
HH4	Proportion des ménages disposant d'un téléphone mobile cellulaire
HH5	Proportion des ménages disposant d'un ordinateur
HH6	Proportion des personnes ayant utilisé un ordinateur (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois
HH7	Proportion des ménages disposant d'un accès à l'Internet à domicile
HH8	Proportion des personnes ayant utilisé l'Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois
HH9	Lieu d'utilisation de l'Internet par des particuliers au cours des 12 derniers mois: <ul style="list-style-type: none"> • Domicile; • Lieu de travail; • Lieu d'étude; • Domicile d'un autre particulier; • Centre public d'accès gratuit à l'Internet (l'appellation précise dépend des pratiques nationales⁵);

	<ul style="list-style-type: none"> • Centre public d'accès payant à l'Internet (l'appellation précise dépend des pratiques nationales⁶); • Autre
HH10	<p>Activités liées à l'Internet entreprises par des particuliers au cours des 12 derniers mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour obtenir des informations: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concernant des biens ou des services; ✓ Concernant la santé ou des services de santé; ✓ Auprès d'organisations gouvernementales ou d'autorités publiques via des sites Web ou des courriers électroniques; ✓ Autres ou navigation générale sur le Web • Pour communiquer • Achat ou commande de biens ou de services • Services bancaires ou autres services financiers⁷ • Activités éducatives • Relations avec des organisations gouvernementales ou des autorités publiques • Activités de loisirs: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Téléchargement/pratique de jeux vidéo ou électroniques; ✓ Acquisition de films, musiques ou logiciels; ✓ Lecture/téléchargement de livres, journaux ou revues en ligne; ✓ Autres activités récréatives
Liste étendue d'indicateurs fondamentaux	
HH11	Proportion des personnes utilisant un téléphone mobile
HH12	<p>Proportion des ménages disposant d'un accès à l'Internet, par type d'accès depuis le domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> • les catégories de réponse devraient permettre une totalisation des connexions bas débit et haut débit, où le haut débit correspondra à des technologies autres que celles à vitesse faible basées, par exemple, sur les modems commutés, le RNIS et la plupart des téléphones mobiles 2G, et consistera généralement en un vitesse d'au moins 256 kbit/s.
HH13	<p>Fréquence des accès individuels à l'Internet au cours des 12 derniers mois (tous lieux de connexion confondus):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins une fois par jour; • Au moins une fois par semaine mais pas chaque jour; • Au moins une fois par mois mais pas chaque semaine; • Moins d'une fois par mois.
Indicateur de référence	
HHR1 ⁸	Proportion des ménages disposant de l'électricité

Indicateurs fondamentaux sur l'accès l'utilisation des TIC par les entreprises⁹

Liste restreinte d'indicateurs fondamentaux	
B1	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs
B2	Proportion des employés utilisant des ordinateurs
B3	Proportion des entreprises utilisant l'Internet
B4	Proportion des employés utilisant l'Internet
B5	Proportion des entreprises présentes sur le Web
B6	Proportion des entreprises ayant un Intranet
B7	Proportion des entreprises recevant des commandes par l'Internet
B8	Proportion des entreprises passant des commandes par l'Internet
Liste étendue d'indicateurs fondamentaux	
B9	Proportion des entreprises ayant un accès à l'Internet par modes d'accès <ul style="list-style-type: none"> • les catégories de réponse devraient permettre une totalisation des connexions bas débit et haut débit, où le haut débit correspondra à des technologies autres que celles à vitesse faible basées, par exemple, sur les modems commutés, le RNIS et la plupart des téléphones mobiles 2G, et consistera généralement en un vitesse d'au moins 256 kbit/s.
B10	Proportion des entreprises ayant un réseau local (LAN)
B11	Proportion des entreprises ayant un extranet
B12	Proportion des entreprises utilisant l'Internet par type d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Réception et envoi de courrier électronique • Pour obtenir des informations: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur des biens ou des services; ✓ Après d'organisations gouvernementales ou d'autorités publiques, via des sites Web ou des courriers électroniques; ✓ Autres recherches d'information ou activités de recherche • Exécution d'opérations bancaires ou accès à d'autres services financiers • Relations avec des organisations gouvernementales ou des autorités publiques • Fourniture de services à la clientèle • Vente en ligne de produits

Indicateurs fondamentaux pour le secteur des TIC

Liste restreinte d'indicateurs fondamentaux	
ICT1	Proportion de la population active du secteur des entreprises présente dans le secteur des TIC
ICT2	Valeur ajoutée dans le secteur des TIC (exprimée en pourcentage de la valeur ajoutée totale du secteur des entreprises)
ICT3	Importations de biens TIC exprimées en pourcentage des importations totales
ICT4	Exportations de biens TIC exprimées en pourcentage des exportations totales

INDICATEURS FONDAMENTAUX SUR L'INFRASTRUCTURE ET L'ACCES AUX TIC¹⁰

Dans un certain nombre de pays, assurer un service universel et un accès universel aux technologies de l'information et de la communication est l'un des principaux objectifs nationaux, souvent inscrit dans les lois qui régissent ce secteur¹¹. Les indicateurs proposés pour l'infrastructure des TIC et l'accès à cette infrastructure correspondent à l'utilisation par les **particuliers** et mesurent l'accessibilité en termes de **population**. La plupart de ces indicateurs sont des mesures *par habitant* : c'est là la méthode traditionnelle de représentation de l'accès des individus aux TIC. Une des raisons à cela est que pratiquement tous les prestataires de services TIC compilent des fichiers administratifs pour les besoins de leur activité et de leur facturation. A partir de là, diviser la base installée d'un système ou d'un service TIC particulier par la population pour obtenir un indicateur *par habitant* n'est qu'un exercice d'arithmétique élémentaire.

D'autres indicateurs, comme par exemple le pourcentage *de la population couverte par la téléphonie mobile cellulaire*, sont utiles pour étudier le degré d'**universalité de l'accès** ou le pourcentage de la population théoriquement en mesure d'utiliser un système ou un service TIC.

Définition des indicateurs fondamentaux de la liste restreinte

A1. Lignes téléphoniques fixes par 100 habitants

Etait traditionnellement considérée comme une *ligne fixe* la connexion d'un abonné – généralement au moyen d'une paire de fils de cuivre – au centre de commutation d'une compagnie de téléphone. Depuis, le progrès technologique a brouillé cette définition. Ainsi, par exemple, dans certains pays, le service téléphonique est assuré au moyen d'un câblage coaxial sur le réseau de télévision payante. Dans d'autres pays, la technologie de la boucle locale radio (WLL) rend caduque la notion traditionnelle de liaison physique matérialisée par un fil de cuivre. Par ailleurs, l'apparition des réseaux numériques à intégration de services (RNIS) a remis sérieusement en question la notion de ligne principale. La technologie RNIS consiste à convertir une ligne physique unique en plusieurs canaux virtuels. La version de base comporte deux canaux, tandis que l'accès primaire en comporte bien davantage (ex. 30 en Europe et 23 en Amérique du Nord et au Japon¹²). D'où l'habitude, surtout en Europe et au Japon, d'inclure les canaux RNIS dans les statistiques de lignes principales. Plus récemment, il est devenu possible, grâce à l'utilisation des technologies de ligne fixe à haut débit (ligne numérique d'abonné (DSL) ou modem câble), de faire supporter à une seule connexion d'abonné des liaisons bien plus performantes, permettant non seulement la transmission de données, mais aussi plusieurs conversations téléphoniques simultanées (par exemple avec la « voix sur IP »). Dans un souci de comparabilité, tous les pays devraient produire une décomposition du calcul de leur indicateur du nombre de lignes téléphoniques principales.

A1: Lignes téléphoniques fixes par 100 habitants

On entend par lignes téléphoniques fixes les lignes téléphoniques reliant l'équipement terminal d'abonné (ex. combiné téléphonique ou télécopieur) au réseau téléphonique public commuté (RTPC), auxquelles correspond un port réservé sur un central téléphonique. On calcule le nombre de lignes téléphoniques fixes par 100 habitants en divisant le nombre de lignes téléphoniques fixes par la population et en multipliant le résultat par 100.

A2. Abonnés à des services de téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants¹³

Dans certains pays, la **densité des téléphones mobiles**, c'est-à-dire le nombre d'abonnés à des services de téléphonie mobile par 100 habitants, dépasse déjà 100. Ce phénomène (plus d'un téléphone mobile par personne) pourrait bien s'amplifier en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'habitude, dans certains pays, de proposer un téléphone en série dans les nouveaux modèles de voitures, et le fait que les abonnements souscrits ne fassent pas toujours l'objet d'une utilisation active. Les statistiques relatives au nombre d'utilisateurs du téléphone mobile doivent inclure à la fois les abonnements post-payés et les cartes prépayées, et faire la distinction entre les deux.

L'intitulé de l'indicateur précise « *cellulaire* », un terme faisant référence aux services de téléphonie mobile fonctionnant par transmission des communications entre différentes 'cellules' lorsque l'utilisateur passe d'une zone couverte par un relais (ou par une station émettrice) à une zone couverte par un autre relais. S'il est important, pour la comparabilité des statistiques, de mesurer le nombre total de lignes dans un pays, il est plus habituel d'exprimer cette mesure sous forme d'un nombre de lignes par 100 habitants (télédensité). Toutefois, pour un nombre croissant de pays, un tel choix perd de son sens maintenant que le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile cellulaire dépasse le nombre de lignes téléphoniques fixes. Une autre possibilité consisterait à mesurer la « *mobidensité* », c'est-à-dire le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants (voir indicateur A2), mais cela désavantagerait les pays dans lesquels le réseau des lignes téléphoniques fixes est déjà bien développé, ainsi que ceux dans lesquels le réseau de téléphonie mobile n'en est qu'à ses débuts. C'est pourquoi une autre option est préférable, la « *télédensité effective* », c'est-à-dire le nombre de lignes téléphoniques fixes ou le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile par 100 habitants, le chiffre le plus élevé étant retenu.

A2: Abonnés à des services de téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants

On entend par abonnés à *des services de téléphonie mobile cellulaire* les utilisateurs de téléphones portables ayant souscrit un abonnement à un service de téléphonie mobile automatique et publique utilisant la technologie cellulaire et assurant l'accès au RTPC. Sont pris en compte aussi bien les abonnements post-payés que les cartes prépayées. On obtient le *nombre d'abonnés à des services de téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants* en divisant le nombre d'abonnés à des services de téléphonie mobile cellulaire par la population et en multipliant le résultat par 100.

A3. Ordinateurs par 100 habitants

Malgré l'importance qu'il convient d'accorder à des statistiques fiables sur le nombre d'ordinateurs individuels, seuls quelques rares pays en publient. Alors que les postes de télévision se trouvent essentiellement chez les particuliers et dans les chambres des hôtels, les ordinateurs individuels (micro-ordinateurs) sont utilisés aussi bien dans les écoles que chez les particuliers, dans les bureaux, dans les médiathèques, dans les cybercafés, etc. Pour collecter des données sur les micro-ordinateurs, il est donc nécessaire d'enquêter dans tous ces endroits. C'est pourquoi les estimations relatives au parc de micro-ordinateurs installés sont établies à partir des statistiques relatives aux expéditions (ex. nombre de micro-ordinateurs vendus chaque année) dans un pays donné. On peut multiplier les statistiques annuelles d'expéditions par une moyenne estimée de la durée de vie utile avant remplacement, afin d'obtenir une approximation du nombre de micro-ordinateurs dans le pays concerné. La durée de vie d'un micro-ordinateur variera en fonction de divers facteurs tels que l'usure ou l'obsolescence. La fréquence des remplacements pourra ne pas être la même dans les pays en développement et dans les pays développés, les micro-ordinateurs étant conservés plus longtemps dans les premiers¹⁴.

Bien qu'il n'existe pas de méthodologie précise pour déterminer la fréquence de remplacement des micro-ordinateurs, on peut considérer qu'en règle générale, ils seront changés tous les trois à cinq ans. L'usure mise à part, les ordinateurs sont aussi frappés d'obsolescence, les nouvelles versions des logiciels exigeant des processeurs plus rapides et davantage de mémoire. A la lumière de tous ces

facteurs, on peut estimer un chiffre global représentant le nombre de micro-ordinateurs à l'échelle d'un pays en totalisant les ventes des cinq dernières années¹⁵. Inconvénient important toutefois, pour un certain nombre de pays en développement, comme c'est le cas pour tant d'autres statistiques, on ne dispose pas de données fiables sur le nombre de micro-ordinateurs vendus.

Faute de pouvoir connaître le nombre de ventes de micro-ordinateurs, il est possible de l'approcher en utilisant les statistiques des importations, que l'on peut parfois se procurer auprès du ministère ou de la direction des douanes. Toutefois, l'utilisation des statistiques d'importations a ses limites. Souvent, on ne peut connaître que la valeur des importations, et non leur volume. Par ailleurs, si des micro-ordinateurs ont été assemblés dans le pays concerné à partir de composants importés, ils ne seront pas pris en compte. Les statistiques des douanes n'incluront pas non plus les importations non déclarées. A cela s'ajoute le fait que certains des micro-ordinateurs importés peuvent être par la suite réexportés. Compte tenu des difficultés que présente l'estimation du nombre de micro-ordinateurs utilisés dans un pays, et de l'importance que revêt cette mesure dans le cadre de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques nationales de promotion des TIC, un comptage des micro-ordinateurs établi d'après un recensement peut servir à constituer une base fiable.

A3: Ordinateurs par 100 habitants

Le *nombre d'ordinateurs* est le nombre d'ordinateurs installés dans le pays concerné. Les statistiques incluent les micro-ordinateurs, les ordinateurs portables, les notebooks, etc., mais n'incluent pas les terminaux reliés à un grand système ou les mini-ordinateurs essentiellement conçus pour une utilisation partagée, ni les appareils tels qu'assistants numériques personnels (PDA) et téléphones intelligents, qui ne comportent qu'une partie des composants des PC (ils peuvent, par exemple, ne pas comporter de clavier étendu, d'écran de grande dimension, de connexion à l'Internet, ou de disque dur, etc.). On obtient le *nombre d'ordinateurs par 100 habitants* en divisant par la population l'estimation du nombre d'ordinateurs utilisés et en multipliant le résultat par 100.

A4. Abonnés Internet par 100 habitants¹⁶

Depuis que l'Internet est accessible au public, on s'efforce d'en estimer le nombre d'**utilisateurs**. Ce chiffre est représenté ailleurs dans la série de référence, et il est calculé à partir de statistiques de recensements, d'enquêtes et autres estimations. Le nombre d'**abonnés** Internet – c'est-à-dire de personnes qui payent pour accéder à l'Internet – est un indicateur plus précis de l'accès que le nombre d'utilisateurs. L'abonnement suppose une certaine fréquence d'utilisation, car il y a peu de chances qu'un individu paye un accès à l'Internet si ce n'est pas pour l'utiliser de façon régulière. Il convient de remarquer que le nombre d'abonnés comprend tous ceux qui payent pour utiliser l'Internet, à savoir ceux qui se servent de ce que l'on appelle 'l'accès gratuit', qui consiste à payer par le biais du coût de la communication téléphonique, ceux qui payent d'avance pour un certain temps d'accès (le prépaiement) et ceux qui paient un abonnement (soit forfaitaire soit variable en fonction du volume ou de l'utilisation).

Un certain nombre d'utilisateurs de l'Internet y accèdent sans payer directement, soit en tant que membres d'un ménage, soit parce qu'ils l'utilisent au travail ou à l'école. C'est pourquoi le nombre d'utilisateurs de l'Internet sera toujours bien supérieur au nombre d'abonnés, généralement de deux à trois fois dans les pays développés et plus encore dans les pays en développement. Par conséquent, le nombre d'abonnés constitue un seuil minimum pour le nombre d'utilisateurs dans un pays donné. Les statistiques relatives à la nature de l'abonnement à l'Internet –, payant ou gratuit, professionnel ou particulier, fixe ou mobile --, à la vitesse de connexion (ex. accès commuté ou haut débit) et au type d'appareil (ex. PC, téléphone mobile, console de jeux) sont aussi utiles¹⁷.

Les statistiques relatives à la nature de l'abonnement à l'Internet –, payant ou gratuit, professionnel ou particulier, fixe ou mobile --, à la vitesse de connexion (ex. accès commuté ou haut débit) et au type d'appareil (ex. PC, téléphone mobile, console de jeux) sont aussi utiles¹⁸.

A4 : Abonnés Internet par 100 habitants

Un *abonné Internet* est un individu qui paye pour accéder à l'Internet public (par connexion de type TCP/IP). Ce chiffre est évalué sans considération du type ni de la vitesse d'accès, ni du type d'appareil utilisé pour accéder à l'Internet, ni du système de paiement. On obtient le nombre d'abonnés Internet par 100 habitants en divisant le nombre d'abonnés Internet par la population et en multipliant le résultat par 100.

A5. Abonnés à une desserte Internet à large bande par 100 habitants

On parle de large bande (ou haut débit) à propos des technologies permettant une vitesse de transmission des données au moins égale à 256 kbit/s, ce chiffre représentant la capacité globale du canal descendant et du canal montant¹⁹. Le *nombre d'abonnés à une desserte à large bande* correspond au nombre de comptes Internet actifs enregistrés, incluant toutes les technologies d'accès à haut débit par réseau fixe: lignes numériques d'abonnés (DSL), services par modem câble, Internet haut débit par satellite, accès à l'Internet par fibre optique à domicile, réseaux locaux Ethernet, services de réseaux locaux sans fil (WLAN), etc.

A5 : Abonnés à une desserte Internet à large bande par 100 habitants

Un *abonné à une desserte Internet à large bande* est un individu qui paye pour accéder à l'Internet public à une vitesse élevée de connexion (une connexion TCP/IP). Un accès à vitesse élevée est un accès à 256 kbit/s ou davantage, ce chiffre représentant la somme des capacités dans les deux directions. Il est évalué sans considération du type d'accès, du type d'appareil utilisé pour accéder à l'Internet, ni du système de paiement. On obtient le nombre d'abonnés à une desserte Internet à large bande par 100 habitants en divisant le nombre d'abonnés à une desserte Internet à large bande par la population et en multipliant le résultat par 100.

A6. Largeur de bande Internet internationale par habitant

On entend par largeur de bande l'étendue des fréquences disponibles que peuvent occuper les signaux. Elle se mesure en hertz (Hz) pour les systèmes analogiques, et en bits par seconde (bit/s) pour les systèmes numériques: plus la bande passante est large, plus la quantité d'information pouvant être transmise dans un laps de temps donné est importante. On entend par *largeur de bande Internet internationale* la capacité mise en place par les opérateurs de dorsale pour acheminer le trafic sur l'Internet, mesuré en bits par seconde.

Cet indicateur sert à représenter la *qualité* du fonctionnement de l'Internet pour les usagers dans le pays concerné. Si, dans ce pays, le fonctionnement de l'Internet laisse à désirer, en raison d'une vitesse lente, soit les gens n'utiliseront pas les TIC, soit ils ne pourront pas les utiliser de façon rentable et créative. Dans un certain nombre de pays en développement, l'accès à l'Internet est la plupart du temps un accès à des sites étrangers, c'est pourquoi la largeur de bande Internet internationale a un impact majeur sur la performance.

Un dérivé utile de cet indicateur est *la largeur de bande Internet internationale par abonné Internet*, qui permet de faire abstraction des différences de niveau d'utilisation d'Internet selon les pays. On peut utiliser cet indicateur pour représenter le niveau d'accès à l'Internet dans un pays donné, de la même manière que le produit *intérieur brut (PIB) par habitant* est utilisé pour indiquer le niveau de développement économique par comparaison avec les autres pays.

Une des faiblesses de cet indicateur est que des pays qui représentent un vaste marché intérieur (comme la Chine), qui sont d'importants producteurs de contenu local (comme les Etats-Unis), ou dont la langue est peu utilisée ailleurs (comme le Japon), peuvent avoir des niveaux de largeur de bande Internet internationale relativement plus faibles que prévu, leur bande passante nationale satisfaisant à la plus grande partie de leurs besoins.

Une autre faiblesse est que la plus grande partie de la largeur de bande Internet internationale sur les lignes louées est payée de façon unilatérale (autrement dit, les coûts sont supportés par les utilisateurs à une seule extrémité de la chaîne), bien que les utilisateurs de ces liaisons soient situés, en fait, aux deux extrémités. Là encore, cela conduit à sous-estimer le niveau réel de bande passante à la disposition des usagers dans certains pays, par exemple aux Etats-Unis. Cet indicateur est cependant valable pour l'ensemble des pays en développement, aussi bien que pour la plupart des pays développés.

A6 : Largeur de bande Internet internationale par habitant

On entend par *largeur de bande Internet internationale* la capacité mise en place par les opérateurs de dorsale pour acheminer le trafic sur l'Internet, mesuré en bits par seconde. On obtient la *largeur de bande Internet internationale par habitant* en divisant la bande passante par la population.

A7. Pourcentage de la population couverte par la téléphonie mobile cellulaire

Un des indicateurs les plus utiles de l'accès universel est le *pourcentage de la population couverte par un réseau de téléphonie mobile cellulaire*. Les habitants qui sont couverts par un signal de téléphonie mobile cellulaire ont la possibilité de s'abonner au réseau, qu'ils s'abonnent effectivement ou non. Un écart important entre la couverture de la population et la pénétration de cette technologie indique que les goulots d'étranglement au niveau de l'accès au réseau proviennent davantage de la difficulté d'assumer le coût d'un abonnement que des insuffisances de l'infrastructure.

A7 : Pourcentage de la population couverte par la téléphonie mobile cellulaire

On entend par *pourcentage de la population couverte par la téléphonie mobile cellulaire* le pourcentage d'habitants d'un pays situés dans des zones géographiques desservies par un signal de téléphonie mobile cellulaire, qu'ils choisissent ou non d'utiliser ce service. Il convient de ne pas confondre cet indicateur avec le pourcentage de superficie couverte par un signal de téléphonie mobile cellulaire, ni avec le pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile cellulaire. A noter que cet indicateur mesure la capacité théorique d'utilisation des services de téléphonie mobile cellulaire pour ceux qui possèdent un téléphone mobile et ont souscrit un abonnement.

A8. Tarifs d'accès à l'Internet (20 heures par mois), en USD, en pourcentage du revenu par personne

Cet indicateur comprend comme éléments tarifaires la location mensuelle d'une ligne, le coût d'utilisation de la ligne et le coût de l'accès à l'Internet, mais il n'inclut pas le coût de l'achat ni de la location du matériel, ni les coûts de connexion. Le consommateur peut avoir la possibilité d'éviter un ou plusieurs des éléments tarifaires (par exemple, le coût de la location de la ligne peut être remplacé par le coût de l'accès mobile à l'Internet; ou bien, le coût de la ligne peut être inclus dans le prix de l'accès à l'Internet, dans la formule de l' 'accès gratuit'). La formule choisie sera normalement la moins chère, mais ce ne sera pas nécessairement celle qui permettra la meilleure performance (par exemple, pour 20 heures d'utilisation par mois, une offre de connexion commutée peut être moins chère qu'une offre d'abonnement à haut débit). A plus long terme, il serait préférable de remplacer cet indicateur par un indicateur qui prenne en compte la qualité du service (par exemple, le prix par mbit/s et par mois). Néanmoins, tant que le haut débit ne se sera pas encore généralisé suffisamment, un indicateur fondé sur le simple accès à l'Internet sera plus directement comparable.

A8 : Tarifs d'accès à l'Internet (20 heures par mois), en USD, en pourcentage du revenu par personne

Les *tarifs d'accès à l'Internet* comprennent les éléments tarifaires suivants : location mensuelle de la ligne, coût d'utilisation de la ligne et coût de l'accès à l'Internet, plus toutes les taxes applicables (dans la mesure où il est utilisé à la fois par des particuliers et par des entreprises). Pour un pays donné, le tarif choisi sera celui de la formule à 20 heures par mois, la plus économique, parmi les formules largement répandues (ou bien, s'il existe des fournisseurs d'accès par région, la formule largement répandue dans la capitale), cette formule devant être proposée au grand public sans restriction (à l'exclusion, par exemple, des formules internes à une société, des offres limitées dans le temps et des offres liées à la vente d'un autre service). La comparaison des prix sera faite dans une devise couramment utilisée (USD, par exemple), pouvant être convertie soit au taux de change moyen, soit aux taux de parité de pouvoir d'achat (PPA). Dans la mesure du possible, l'indicateur fera l'objet de comparaisons entre pays pour une même date. L'expression en *pourcentage du revenu par personne* signifie que l'on divise le tarif de l'accès à l'Internet par le revenu national brut mensuel moyen par habitant pour le pays concerné.

A9. Tarifs de la téléphonie mobile cellulaire (100 min d'utilisation par mois), en USD, en pourcentage du revenu par personne

L'indicateur choisi, qui permet de comparer le coût de 100 minutes d'utilisation par mois, est conçu pour représenter un panier moyen d'utilisation, applicable aux particuliers. Les utilisateurs de téléphones mobiles sont répartis entre titulaires d'abonnements post-payés et détenteurs de cartes prépayées : dans certains pays et avec certains opérateurs, la première formule sera moins chère pour 100 minutes d'utilisation, tandis que dans d'autres cas, c'est la dernière formule qui sera la plus économique.

A9 : Tarifs de la téléphonie mobile cellulaire (100 min d'utilisation par mois), en USD, en pourcentage du revenu par personne

Les *tarifs de la téléphonie mobile cellulaire* comprennent les éléments tarifaires suivants : location mensuelle de la ligne (le cas échéant), 50 minutes de communication locale aux heures de pointe et 50 minutes de communication locale aux heures creuses, plus les taxes. Les différences entre les distances sur lesquelles portent les communications – un critère de tarification qui peut être applicable dans certains pays -, ne sont pas prises en compte, pas plus que les appels internationaux ni les messages SMS. L'éventuel élément fixe de tarification par connexion n'est pas pris en compte, sauf s'il est compris dans le prix d'une formule prépayée. Les pays doivent calculer la tarification soit pour un service post-payé, soit pour un service prépayé, selon le type le plus communément utilisé. Si plus de 50% des abonnés à la téléphonie mobile utilisent une formule prépayée, alors la tarification doit aussi être basée sur le service prépayé, et inversement. La comparaison des prix doit être exprimée dans une devise couramment utilisée (USD, par exemple), pouvant être convertie soit au taux de change moyen, soit aux taux de la parité de pouvoir d'achat (PPA). Dans la mesure du possible, l'indicateur fera l'objet de comparaisons entre pays pour une même date. L'expression en *pourcentage du revenu par personne* signifie que l'on divise le tarif de la téléphonie mobile cellulaire par le revenu national brut mensuel moyen par habitant pour le pays concerné.

A10. Pourcentage de localités (rurales/ urbaines) disposant de centres publics d'accès à l'Internet, rapporté à la population

Le dernier indicateur de la liste restreinte d'indicateurs fondamentaux relatifs à l'infrastructure et à l'accès aux TIC mesure l'accès collectif dont peuvent disposer les individus. Il importe de le distinguer des indicateurs concernant les accès disponibles pour les ménages et pour les entreprises, qui figurent également dans la liste restreinte.

Il existe différentes manières de mesurer l'accès aux systèmes TIC collectifs. On peut, par exemple, inclure dans une enquête sur l'utilisation de l'Internet une question spécifique. Cette question devra concerner le lieu d'accès à l'Internet et les personnes interrogées devront pouvoir choisir entre différentes réponses, par exemple *à la maison, au travail, sur le lieu d'étude ou dans des centres publics d'accès à l'Internet*. Cela permettra de disposer d'informations sur le nombre ou sur le pourcentage de personnes qui utilisent les centres publics d'accès à l'Internet.

La principale méthode retenue par l'UIT consiste à étudier le *pourcentage de localités (rurales/urbaines) disposant de centres publics d'accès à l'Internet, rapporté à la population (rurale/urbaine)*. Ce qui importe ici, c'est davantage le fait de pouvoir disposer au moins d'un centre d'accès dans une localité que le nombre total de centres. Certains pays, comme ceux de l'Union européenne, ont commencé à collecter des statistiques sur le nombre de points d'accès publics à l'Internet²⁰. Une des principales limites de cet indicateur est qu'il n'indique pas la distribution de ces centres. Il ne constitue pas non plus une référence pour proposer une valeur, car celle-ci devrait être fonction du degré d'utilité des centres publics d'accès à l'Internet dans le pays concerné (lequel dépendra lui-même du niveau sous-jacent de possession des TIC). Par ailleurs, la notion de localité et la dimension des localités peuvent varier selon les pays. Pour les pays dans lesquels la plus grande partie de la population est regroupée autour d'une agglomération métropolitaine ou autour de la capitale, cela peut donner des résultats trompeurs.

A10 : Pourcentage de localités (rurales/urbaines) disposant de centres publics d'accès à l'Internet rapporté à la population

On entend par *centre public d'accès à l'Internet* un site, un lieu d'accès ou un centre de formation offrant au public l'accès à l'Internet à tout moment ou pendant certaines plages horaires. Il peut s'agir d'un centre public d'accès, d'un cybercafé, d'une médiathèque, d'un établissement scolaire ou autre, à partir du moment où l'accès à l'Internet est proposé au grand public. Tous ces centres doivent disposer d'au moins un ordinateur permettant l'accès public à l'Internet. Le terme de *localités* désigne les villages, les villes et les grandes agglomérations du pays concerné. On calcule le pourcentage de localités disposant de centres publics d'accès à l'Internet en divisant le nombre de localités disposant d'au moins un centre par le nombre total de localités que compte le pays et en multipliant le résultat par 100. Il convient de décomposer cet indicateur par tranches de population.

Définition des indicateurs fondamentaux de la liste étendue

Les indicateurs permettant de mesurer la pénétration des TIC conventionnelles par leur diffusion sont le *nombre de postes de radio et le nombre de postes de télévision*²¹. Dans de nombreux endroits du monde où les TIC liées à l'Internet n'existent pas encore ou ne sont pas encore abordables, la radio et la télévision restent des TIC très utiles et dont on peut difficilement se passer.

Rares sont les pays recueillant des statistiques sur le nombre d'appareils. C'est pourquoi les données sont pour la plupart des estimations²². Ces estimations sont calculées à partir des ventes de séries d'appareils ou d'estimations fondées sur les résultats d'enquêtes dans lesquelles on demande aux ménages s'ils disposent d'un poste de télévision. Certains pays ont institué un régime de licences et collectent des statistiques sur le nombre de licences. Ils se servent souvent de ce chiffre pour obtenir une approximation du nombre d'appareils dont disposent les ménages. Or, tout le monde ne paie pas les droits de licence, si bien que le vrai chiffre est sous-estimé.

Ce fait est mis en évidence lorsque l'on compare les statistiques relatives aux licences avec celles des recensements ou des enquêtes auprès des ménages portant sur le nombre d'habitations équipées d'un poste. C'est pour cette raison, et parce que les statistiques ne sont pas fiables, que ces indicateurs fondamentaux sont classés dans la liste 'étendue' plutôt que dans la liste 'restreinte'²³.

A11 : Postes de radio par 100 habitants

Un *poste de radio* est un appareil capable de recevoir des signaux de diffusion par radio qui utilisent des fréquences publiques telles que les bandes FM, AM, LW et SW. Ce poste peut être un appareil autonome ou un élément intégré à un autre appareil, c'est-à-dire à un balladeur, à une automobile ou à un réveil. On obtient le nombre de postes de radio par 100 habitants en divisant par la population le nombre de postes de radio utilisés et en multipliant le résultat par 100.

A12 : Postes de télévision par 100 habitants

Un *poste de télévision* est un appareil capable de recevoir des signaux de diffusion de programmes télévisés utilisant des moyens d'accès public comme la transmission hertzienne, le câble ou le satellite. Ce poste peut être un appareil autonome, ou être intégré à un autre appareil, par exemple à un ordinateur ou à un téléphone mobile. Il peut être utile de faire la distinction entre diffusion de signaux numériques et diffusion de signaux analogiques, ainsi qu'entre récepteurs de télévision ne recevant que certains types de signaux (généralement par voie hertzienne) et récepteurs permettant d'accéder à de nombreuses chaînes (ex. par satellite ou par câble). On obtient le nombre de postes de télévision par 100 habitants en divisant par la population le nombre de postes utilisés et en multipliant le résultat par 100.

INDICATEURS FONDAMENTAUX SUR L'ACCES AUX TIC ET LEUR UTILISATION PAR LES MENAGES ET LES PARTICULIERS

Dans cette section sont présentées des définitions et des questions types relatives aux indicateurs fondamentaux des TIC HH1 à HH13, qui concernent les ménages et les particuliers. Cette section comprend aussi quelques notes méthodologiques, dont les plus importantes pour les besoins de la comparabilité sont celles relatives aux unités statistiques, au champ de l'enquête et aux variables de classification.

Il convient de noter qu'il ne sera pas donné ici d'indication générale sur la façon de mener ou de traiter les enquêtes auprès des ménages, l'idée étant d'exposer les points méthodologiques et les questions théoriques qui ont le plus d'importance pour la collecte de données sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

Les suggestions présentées sont fondées principalement sur les études de développement menées par le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information (GTISI) de l'OCDE, sur les études réalisées par Eurostat et par des pays membres de l'OCDE sur ce sujet, et sur les réactions suscitées par un document antérieur qui lui était consacré. A la fin de ce document, il est fait référence à ces ressources, ainsi qu'à d'autres ressources relatives aux statistiques des TIC.

Définitions²⁴ et questions types²⁵ pour les indicateurs fondamentaux de la liste restreinte²⁶

HH1. Proportion des ménages disposant d'un poste de radio

Cet indicateur fait référence à la possibilité d'**écouter** la radio (et non à son **utilisation effective**) pour les ménages du champ de l'enquête²⁷. L'équipement doit être en bon état de fonctionnement ou devrait être rétabli sous peu.

HH1 : Proportion des ménages disposant d'un poste de radio

Un *poste de radio* est un appareil capable de recevoir des signaux de diffusion par radio qui utilisent des fréquences publiques telles que les bandes FM, AM, LW et SW. Sont inclus dans cette définition les appareils associant cette fonction à une ou plusieurs autres, comme par exemple les combinés lecteurs/enregistreurs de cassettes, les postes de radio portables à transistors et les autoradios.

On calcule la *proportion des ménages disposant d'un poste de radio* en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête disposant d'un poste de radio par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la composition du ménage et l'effectif du ménage (pour plus de détails, voir 'Notes méthodologiques', ci après) : par exemple, la *proportion des ménages disposant d'un poste de radio et comprenant au moins un enfant âgé de moins de 16 ans*.

Question type suggérée :

Est-ce qu'un membre du ménage a accès/avez-vous ^a accès à un poste de radio à la maison ?

^a Le terme "vous" est utilisé pour couvrir les ménages ne comprenant qu'une seule personne. Il ne réfère pas à des activités individuelles au sein du ménage.

HH2. Proportion des ménages disposant d'un poste de télévision

Cet indicateur fait référence à l'accès des ménages à la télévision (et non à son utilisation effective). L'équipement doit être en bon état de fonctionnement ou devrait être rétabli sous peu.

HH2 : Proportion des ménages disposant d'un poste de télévision

Un *poste de télévision* est un appareil capable de recevoir des signaux de diffusion de programmes télévisés utilisant des moyens d'accès public comme la transmission hertzienne, le câble ou le satellite. Un poste de télévision peut être un appareil autonome, ou il peut être intégré à un autre appareil, par exemple à un ordinateur ou à un téléphone mobile.

On calcule la *proportion des ménages disposant d'un poste de télévision* en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête disposant d'un poste de télévision par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la composition du ménage et l'effectif du ménage (pour plus de détails, voir 'Notes méthodologiques', ci-après) : par exemple, la *proportion des ménages disposant d'un poste de télévision et comprenant au moins un enfant âgé de moins de 16 ans*.

Question type suggérée :

Est-ce qu'un membre du ménage a accès/ avez-vous^a accès à un poste de télévision à la maison ?

^a Le terme "vous" est utilisé pour couvrir les ménages ne comprenant qu'une seule personne. Il ne réfère pas à des activités individuelles au sein du ménage.

HH3. Proportion des ménages disposant d'une ligne téléphonique fixe

Cet indicateur fait référence à l'accès des ménages du champ de l'enquête à une ligne téléphonique fixe (et non à son utilisation). L'équipement doit être en bon état de fonctionnement ou devrait être rétabli sous peu.

HH3 : Proportion des ménages disposant d'une ligne téléphonique fixe

On entend par *lignes téléphoniques fixes* les lignes téléphoniques reliant l'équipement terminal d'abonné (ex. combiné téléphonique ou télécopieur) au réseau téléphonique public commuté (RTPC), et auxquelles correspond un port réservé sur un central téléphonique.

On calcule la *proportion des ménages disposant d'une ligne téléphonique fixe* en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête qui disposent d'une ligne téléphonique fixe par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la *composition du ménage* et l'*effectif du ménage*.

Question type suggérée :

Est-ce que ce ménage dispose d'une ligne téléphonique fixe à la maison ?

HH4. Proportion des ménages disposant d'un téléphone mobile cellulaire

Cet indicateur fait référence à l'accès des ménages du champ de l'enquête à un téléphone mobile (et non à son utilisation effective).

HH4 : Proportion des ménages disposant d'un téléphone mobile cellulaire

On entend par *téléphone mobile cellulaire* un téléphone portable associé à un abonnement à un service de téléphonie mobile automatique et publique utilisant la technologie cellulaire et assurant l'accès au RTPC. Sont pris en compte aussi bien les abonnements post-payés que les cartes prépayées.

On calcule la *proportion des ménages disposant d'un téléphone mobile cellulaire* en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête qui disposent d'un téléphone mobile cellulaire par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la *composition du ménage* et l'*effectif du ménage*.

Question type suggérée :

Est-ce qu'un membre du ménage dispose/disposez-vous ^a d'un téléphone mobile à la maison ?

^a Le terme "vous" est utilisé pour couvrir les ménages ne comprenant qu'une seule personne. Il ne réfère pas à des activités individuelles au sein du ménage.

HH5. Proportion des ménages disposant d'un ordinateur

Cet indicateur fait référence à l'accès des ménages du champ de l'enquête à un ordinateur (et non à son utilisation). L'équipement doit être en bon état de fonctionnement ou devrait être rétabli sous peu.

HH5 : Proportion des ménages disposant d'un ordinateur

On entend par *ordinateur* un micro-ordinateur de bureau, un ordinateur portable ou un ordinateur de poche (ex. assistant numérique). Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées tels que téléphones mobiles ou postes de télévision. Il est à remarquer que cette définition de l'ordinateur est différente de celle utilisée pour l'indicateur A3, la principale différence étant que les assistants numériques (PDA) sont ici pris en compte, alors qu'ils ne le sont pas pour l'indicateur A3. Cette différence est justifiée par des raisons pratiques et historiques, mais pour les besoins des indicateurs HH5 et HH6, les fonctionnalités des assistants numériques, qui peuvent inclure la connexion à l'Internet, sont pertinentes.

On calcule la *proportion des ménages disposant d'un ordinateur* en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête qui disposent d'un ordinateur par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la *composition du ménage* et l'*effectif du ménage*.

Question type suggérée :

Est-ce qu'un membre du ménage dispose/ disposez-vous ^a d'un ordinateur à la maison ?

^a Le terme "vous" est utilisé pour couvrir les ménages ne comprenant qu'une seule personne. Il ne réfère pas à des activités individuelles au sein du ménage.

HH6. Proportion des personnes ayant utilisé un ordinateur (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois

Cet indicateur fait référence à l'utilisation des ordinateurs au cours des 12 derniers mois par les personnes appartenant à la population étudiée²⁸. Cette utilisation peut avoir été faite sur n'importe quel lieu, y compris le lieu de travail.

HH6 : Proportion des personnes ayant utilisé un ordinateur (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois

On entend par *ordinateur* un micro-ordinateur de bureau, un ordinateur portable ou un ordinateur de poche (ex. assistant numérique). Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées tels que téléphones mobiles ou postes de télévision.

On calcule la proportion *des personnes ayant utilisé un ordinateur* (etc.) en divisant le nombre total de personnes du champ de l'enquête ayant utilisé un ordinateur (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois par le nombre total de personnes du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages l'âge, le sexe, le *d'instruction le plus élevé atteint*, la *situation au regard de l'emploi* et la *profession* (voir 'Notes méthodologiques', ci-après). Un exemple de sous-indicateur est la *proportion des personnes dont le niveau d'études ne dépasse pas le premier cycle du secondaire ayant utilisé un ordinateur*.

Question type suggérée :

Avez-vous utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois ?

HH7. Proportion des ménages disposant d'un accès Internet à domicile

Cet indicateur fait référence à l'accès des ménages du champ de l'enquête à l'Internet (et non à son utilisation). La connexion doit être fonctionnelle (c'est-à-dire que tout matériel ou logiciel nécessaire doit être en état de fonctionner) ou devrait être rétablie sous peu.

HH7 : Proportion des ménages disposant d'un accès Internet à domicile

L'Internet est un réseau informatique public mondial, qui donne accès à un certain nombre de services de communication, notamment le World Wide Web, achemine le courrier électronique, des informations, des divertissements et des fichiers de données. L'Internet est accessible via un ordinateur, mais aussi à partir d'un téléphone portable, d'une console de jeux, d'un poste de télévision numérique, etc.

On calcule la proportion des ménages disposant d'un accès Internet à domicile en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête disposant d'un accès Internet par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la composition du ménage et l'effectif du ménage.

Question type suggérée :

Est-ce qu'un membre du ménage dispose/disposez-vous ^a d'un accès à l'Internet à la maison, que cet accès soit utilisé ou non ?

^a Le terme "vous" est utilisé pour couvrir les ménages ne comprenant qu'une seule personne. Il ne réfère pas à des activités individuelles.

HH8. Proportion des personnes ayant utilisé l'Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois

Cet indicateur fait référence à l'utilisation de l'Internet au cours des 12 derniers mois, par les personnes appartenant à la population enquêtée. Cette utilisation peut avoir été faite à partir de n'importe quel lieu de connexion, y compris le lieu de travail.

HH8 : Proportion des personnes ayant utilisé l'Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois

L'*Internet* est un réseau informatique public mondial, qui donne accès à un certain nombre de services de communication, notamment le World Wide Web, achemine le courrier électronique, de l'information, des divertissements et des fichiers de données. Les personnes du champ de l'enquête peuvent y avoir accédé par n'importe quel moyen : ordinateur, téléphone portable, console de jeux, poste de télévision numérique, etc.

On calcule la *proportion des personnes ayant utilisé l'Internet*, etc. en divisant le nombre total de personnes du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois par le nombre total de personnes du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages l'*âge*, le *sexe*, le *niveau d'instruction le plus élevé atteint*, la *situation au regard de l'emploi* et la *profession*. Un exemple de sous indicateur est la proportion des personnes âgées de 16 à 24 ans ayant utilisé l'Internet.

Question type suggérée :

Avez-vous utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois ?

HH9. Lieux d'utilisation de l'Internet par des particuliers au cours des 12 derniers mois

Cet indicateur fait référence aux personnes du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois, et spécifie les lieux de cette utilisation.

HH9 : Lieux d'utilisation de l'Internet par des particuliers au cours des 12 derniers mois

Les lieux d'utilisation sont le *domicile*, le *lieu de travail*, le *lieu d'étude*, le *domicile d'un autre particulier*, un *centre d'accès public à l'Internet*, un *centre d'accès commercial à l'Internet* et *autre*. Les personnes interrogées peuvent sélectionner plus d'une réponse.

Pour la comparabilité internationale, le résultat est présenté le plus simplement sous forme de proportion des personnes interrogées qui utilisent l'Internet pour chaque type de lieu d'utilisation, par exemple la proportion des personnes utilisant l'Internet au domicile, sur le lieu de travail, etc. Une autre forme de présentation possible est la proportion des utilisateurs de l'Internet utilisant l'Internet à partir de chaque lieu de connexion (pour plus de détails à ce propos, voir 'Notes méthodologiques', ci-après).

Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages l'*âge*, le *sexe*, le *plus haut niveau d'études*, la *situation professionnelle* et la *profession*. Un exemple de sous indicateur est la proportion des employés ayant utilisé l'Internet au travail.

Question type suggérée ^a :

Où avez-vous utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois ^b ?

Au domicile	
Au travail	Si le lieu de travail d'une personne est son domicile, elle doit répondre oui pour «Au domicile » seulement
Sur le lieu d'étude	
Au domicile d'un autre particulier	
Dans un centre d'accès public à l'Internet	Cela inclut l'accès à l'Internet depuis des installations collectives telles que bibliothèques publiques, kiosques Internet publics, autres organismes publics, l'accès étant généralement gratuit ou peu coûteux. Cette catégorie ne devra pas apparaître sur les questionnaires par pays. Chaque pays sera censé adapter la définition des catégories en fonction des installations existantes
Dans un centre public d'accès commercial à l'Internet	Cela inclut l'accès à l'Internet à partir de cybercafés, d'hôtels ou d'aéroports. Bien que l'accès soit payant, il n'est pas nécessairement tarifé au plein prix du marché. Cette catégorie ne devra pas apparaître sur les questionnaires par pays. Chaque pays sera censé adapter la définition des catégories en fonction des installations existantes
Autre	
<p>a. La question est posée à toutes les personnes du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois.</p> <p>b. Il est possible d'ajouter ou de subdiviser des types de lieux de connexion dans certaines catégories de réponse, en fonction des exigences statistiques du pays concerné.</p>	

HH10. Activités liées à l'Internet entreprises par des particuliers au cours des 12 derniers mois

Cet indicateur fait référence aux activités liées à l'Internet entreprises par les personnes du champ de l'enquête au cours des 12 derniers mois, tous lieux de connexion confondus y compris le lieu de travail.

HH10 : Activités liées à l'Internet entreprises par des particuliers au cours des 12 derniers mois

Les activités liées à l'Internet sont les suivantes : *recherche d'informations* (plusieurs catégories de réponse pour la question type ci-après), *communication*, *achat ou commande de biens ou de services*, *utilisation de services bancaires sur l'Internet*, *activités éducatives*, *relations avec les organismes publics et activités de loisirs* (plusieurs catégories de réponse pour la question type ci-après). Il est à remarquer que ces activités se limitent à la sphère des particuliers, et n'incluent donc pas des activités comme les achats sur l'Internet effectués dans le cadre d'un travail ou la cyberformation suivie dans le cadre d'un travail. Les personnes interrogées peuvent sélectionner plus d'une activité, et les activités ne sont pas mutuellement exclusives.

Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de présenter le résultat est sous forme de proportion des personnes du champ de l'enquête qui se consacrent à chaque activité, par exemple la proportion des personnes utilisant l'Internet pour obtenir des informations concernant des biens ou des services. Une autre forme de présentation possible est la proportion d'**utilisateurs de l'Internet** se consacrant à chaque activité. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages l'*âge*, le *sexe*, le *niveau d'instruction le plus élevé atteint*, la *situation professionnelle au regard de l'emploi* et la *profession*.

Question type suggérée ^a:

Pour laquelle des activités suivantes ^b avez-vous utilisé l'Internet à des fins personnelles au cours des 12 derniers mois ^c?

Recherche d'informations	
Sur des biens ou des services	
Sur la santé ou les services de santé	Cela couvre les blessures, maladies, la nutrition, et l'amélioration de la santé de façon générale
Auprès d'organismes/autorités publics (via des sites Web ou courriel)	les organismes publics sont définis de préférence d'après le SCN93. Ils comprennent les organismes publics à l'échelon local, régional et national. Voir http://unstats.un.org/unsd/sna1993/glossform.asp
Autre information ou navigation générale sur le Web.	
Communication	Cela couvre l'envoi et la réception de courriels, la participation à des forums de discussion et consultation de sites, les tableaux d'affichage électronique, la messagerie instantanée, la téléphonie Internet, etc.
Achat ou commande de biens ou de services	Y compris l'achat et le téléchargement à partir de l'Internet de produits numérisés comme la musique
Services bancaires sur l'Internet	
Activités éducatives	Il s'agit ici des activités d'apprentissage systématique, telles que recherches et consultations dans le cadre d'un programme scolaire ou universitaire ou enseignement à distance impliquant des activités en ligne (une interprétation plus stricte serait probablement moins pertinente, dans la mesure où l'enseignement peut inclure un ensemble d'activités, par exemple l'utilisation de l'Internet pour rechercher des informations)
Relations (interactions) avec les organismes / autorités publics	les organismes/autorités publics sont définis de préférence d'après le SCN93. Ils comprennent les organismes publics à l'échelon local, régional et national. Voir http://unstats.un.org/unsd/sna1993/glossform.asp
Activités de loisirs	
Téléchargement ou pratique de jeux vidéo ou électroniques	Y compris les jeux dans lesquels des fichiers sont partagés et les jeux utilisés en ligne.
Acquisition de films, musiques ou logiciels	Y compris le partage de fichiers et l'écoute de la radio ou le visionnement de la télévision sur le Web. Pour les logiciels, cela comprend le téléchargement de modules supplémentaires et de mises à jour
Lecture/téléchargement de livres, journaux ou revues en ligne	Y compris l'accès à des sites Web d'information
Autres activités récréatives	Y compris les jeux de hasard
<p>a. Cette question est posée à toutes les personnes du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois.</p> <p>b. Ces activités ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives : ainsi, par exemple, certaines activités (comme les relations avec les organismes publics ou les activités de loisirs) peuvent aussi consister à faire des achats en ligne. Dans ce cas, la personne sélectionne plus d'une catégorie de réponse.</p> <p>c. Il existe d'autres façons de poser des questions sur les activités. Ainsi, par exemple, on peut classer les activités en fonction de leur fréquence ou de l'importance d'utilisation. On utilise pour cette question une méthode de présentation simplifiée, qui propose aux personnes interrogées de faire leur choix parmi toutes les activités. Il est possible d'ajouter ou de subdiviser certaines catégories de réponse en fonction des exigences statistiques du pays concerné. En particulier, il sera souhaitable pour certains pays d'ajouter à cette question la catégorie 'Autre'.</p>	

Définitions et questions types pour les indicateurs fondamentaux de la liste étendue

HH11. Proportion des personnes utilisant un téléphone mobile

Cet indicateur fait référence aux personnes du champ de l'enquête qui ont utilisé un téléphone mobile à titre particulier pendant une période donnée au cours des 12 derniers mois. La question qui suit n'a pas été testée sous cette formulation, c'est pourquoi l'indicateur figure dans la liste étendue plutôt que dans la liste restreinte.

HH11 : Proportion des personnes utilisant un téléphone mobile

On entend par *téléphone mobile* un téléphone portable utilisé dans le cadre d'un abonnement à un service de téléphonie mobile automatique et publique utilisant la technologie cellulaire et assurant l'accès au RTPC. L'expression « *utilisant un téléphone mobile* » ne signifie pas que c'est la personne qui possède le téléphone ni que c'est elle qui paye l'abonnement, mais que l'on peut raisonnablement considérer qu'elle en dispose par son travail, par un ami ou par un membre de sa famille, etc. L'utilisation occasionnelle, par exemple le fait d'emprunter un téléphone mobile pour une communication, n'est pas prise en compte.

On calcule la *proportion des personnes utilisant un téléphone mobile* en divisant le nombre total de personnes du champ de l'enquête utilisant un téléphone mobile par le nombre total de personnes du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages l'âge, le sexe, le *niveau d'instruction le plus élevé atteint*, la *situation au regard de l'emploi* et la *profession*.

Question type suggérée :

Aviez-vous l'usage personnel d'un téléphone mobile au cours d'une partie ou de la totalité de la période des 12 derniers mois ^a ?

a. Certains pays préféreront peut-être modifier cette question pour demander aux personnes si elles ont accédé à l'Internet à partir d'un téléphone mobile. Un tel indicateur peut être pertinent pour des pays dans lesquels l'utilisation des téléphones mobiles est en croissance rapide mais dont l'infrastructure de télécommunications reste relativement peu développée par ailleurs.

HH12. Proportion des ménages disposant d'un accès à l'Internet, par mode d'accès depuis le domicile

Cet indicateur fait référence aux personnes du champ de l'enquête et au(x) service(s) qu'elles utilisent depuis le domicile pour accéder à l'Internet. Les catégories de réponse sont conçues pour permettre le regroupement des connexions bas débit et haut débit. Le haut débit est défini en termes de technologie : de façon plus générale, il s'agit des technologies permettant des vitesses de connexion d'au moins 256 kbit/s.

HH12 : Proportion des ménages disposant d'un accès à l'Internet, par mode d'accès depuis le domicile

Un des principaux objectifs de cet indicateur est de connaître la proportion des ménages disposant d'un accès Internet haut débit, c'est pourquoi les catégories de réponse choisies permettent d'effectuer une totalisation bas débit et haut débit. Les ménages pouvant utiliser plus d'un type de service d'accès, des réponses multiples sont possibles.

Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de présenter le résultat est sous forme

<p>de <i>proportion des ménages qui utilisent chaque type de service d'accès</i>, par exemple la proportion des ménages se connectant à l'Internet par ligne numérique d'abonné (DSL). Par ailleurs, les résultats devront permettre les totalisations : <i>proportion des ménages disposant d'un accès Internet à haut débit</i> et <i>proportion des ménages disposant d'un accès Internet à bas débit</i>. Une autre forme de présentation possible est la proportion des ménages disposant d'un accès Internet. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages la <i>composition du ménage</i> et l'<i>effectif du ménage</i>.</p>	
<p>Question type suggérée ^a :</p> <p>Quel(s) type(s) de service d'accès à l'Internet est/sont utilisé(s) depuis le domicile b ?</p>	
Modem analogique (accès commuté via une ligne téléphonique standard)	Un modem analogique convertit un signal numérique en signal analogique pour le transmettre sur des lignes téléphoniques classiques (paires de cuivre). Il effectue également l'opération inverse
Réseau numérique à intégration de services (RNIS)	Le RNIS est un service de télécommunications qui transforme une ligne téléphonique classique (paire de cuivre) en une liaison numérique plus rapide. Il est généralement classé parmi les systèmes à bas débit
DSL (ADSL, SDSL, VDSL, etc.)	Ligne numérique d'abonné. Il s'agit d'une technologie de boucle locale à grande largeur de bande qui achemine les données à haut débit sur des lignes téléphoniques classiques (paires de cuivre)
Modem câble	Modem qui utilise le réseau de la câblodistribution pour assurer la connexion à l'Internet
Autres systèmes bas débit (bande étroite)	La plupart des systèmes d'accès par téléphone mobile et autres formes d'accès dont le débit de téléchargement annoncé est inférieur à 256 kbit/s. Normalement, cette formulation ne serait pas utilisée dans les questionnaires : chaque pays ajoutera la ou les catégories appropriées en fonction des services existants
Autres systèmes haut débit (large bande)	Cela inclut le câble de fibre optique, certains accès par téléphone mobile (p. ex., UMTS), le réseau électrique, la liaison par satellite, le sans-fil fixe, dont le débit de téléchargement est supérieur ou égal à 256 kbit/s. Normalement, cette formulation ne serait pas utilisée dans les questionnaires : chaque pays ajoutera la ou les catégories appropriées en fonction des services existants.
Ne sait pas	
<p>a. La question est posée à tous les ménages du champ de l'enquête disposant d'un accès Internet au domicile.</p> <p>b. Pour les catégories de réponse, les variantes possibles selon les pays sont les suivantes : la suppression de certaines catégories concernant des systèmes non disponibles et l'ajout ou la subdivision de catégories en fonction des technologies existantes et des exigences statistiques du pays concerné.</p>	

HH13. Fréquence de l'accès individuel à l'Internet au cours des 12 derniers mois (tous lieux de connexion confondus)

Cet indicateur fait référence à la fréquence d'utilisation (type) de l'Internet par les personnes du champ de l'enquête qui l'ont utilisé, tous lieux de connexion confondus, y compris le lieu de travail, au cours des 12 derniers mois.

HH13 : Fréquence de l'accès individuel à l'Internet au cours des 12 derniers mois (tous lieux de connexion confondus)

La fréquence d'utilisation peut être : *au moins une fois par jour, au moins une fois par semaine mais pas tous les jours, au moins une fois par mois mais pas toutes les semaines, ou moins d'une fois par mois*. Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de présenter le résultat est sous forme de proportion des personnes du champ de l'enquête qui utilisent l'Internet à chaque fréquence d'utilisation, par exemple la proportion des personnes utilisant l'Internet au moins une fois par jour. Une autre forme de présentation possible est la proportion d'**utilisateurs de l'Internet** correspondant à chaque fréquence d'utilisation. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification des ménages l'*âge*, le *sexe*, le *niveau d'instruction le plus élevé atteint*, la *situation au regard de l'emploi et la profession*.

Question type suggérée ^a :

De façon générale ^b, à quelle fréquence avez-vous utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois ^c ?

- Au moins une fois par jour ^d
- Au moins une fois par semaine mais pas tous les jours
- Au moins une fois par mois mais pas toutes les semaines
- Moins d'une fois par mois

a. La question est posée à toutes les personnes du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours des 12 derniers mois.

b. 'De façon générale' signifie la plupart du temps (ou pendant une journée type). Cette expression est incluse de telle sorte que les personnes interrogées ne prennent pas en compte les week-ends (s'ils n'accèdent à l'Internet que sur leur lieu de travail) et les moments de coupure par rapport à leurs habitudes, par exemple les vacances.

c. Tous lieux de connexion confondus, y compris le lieu de travail.

d. Cette réponse pouvant être comprise comme au moins une fois par jour ouvré pour les personnes interrogées qui utilisent l'Internet uniquement (ou le plus souvent) depuis leur lieu de travail.

Notes méthodologiques

Dans cette section, nous présentons quelques indications concernant la méthodologie de collecte des indicateurs de l'utilisation des TIC par les ménages et les individus. Pour la plupart des pays, des procédures bien déterminées de collecte des données auprès des ménages (ex. enquêtes sur la population active) seront mises en place, qui s'appliqueront aussi à la collecte des données statistiques concernant l'utilisation des TIC. C'est pourquoi aucune recommandation ne sera formulée quant aux points suivants :

- Utilisation d'un type d'échantillon, d'une méthode d'échantillonnage ou d'une taille d'échantillon particuliers : ces caractéristiques varieront en fonction des pratiques des pays et de la disponibilité de l'information (par exemple, l'information administrative sur les particuliers);
- Caractère obligatoire ou volontaires de la collecte des données : ces deux types de collecte existent dans les différents pays ; toutefois, lorsque la collecte est volontaire le taux de non-réponses aura tendance à être plus élevé;
- Mode de traitement de l'information collectée, notamment sa mise en forme, son imputation et la comparaison des données;
- Types particuliers d'enquêtes (par exemple, enquêtes sur la population active, enquêtes sur les dépenses des ménages, etc.).

Problèmes statistiques particuliers liés à la mesure de l'utilisation des TIC par les ménages et les individus

Téléphones mobiles

Un problème particulier se pose pour les téléphones mobiles, pour lesquels existent dans la liste des indicateurs fondamentaux à la fois pour les ménages et pour les individus. Dans les pays de l'OCDE, cette information a été collectée, selon l'usage, au niveau du ménage (pour savoir si le ménage, par l'entremise d'un ou plusieurs de ses membres dispose d'un téléphone mobile). On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il importe davantage d'étudier l'utilisation individuelle du téléphone mobile, car c'est en général un individu, et non un groupe, qui en est le propriétaire et/ou l'utilisateur. C'est pourquoi la liste comprend un indicateur concernant l'utilisation du téléphone mobile par les individus. Il convient néanmoins de remarquer que cet indicateur est basé sur une question ayant relativement peu été testée, et qui est susceptible de changer à mesure que l'on en saura davantage.

Période de référence

L'expérience des pays de l'OCDE qui l'utilisent indique qu'une période de référence de 12 mois, pour les questions n'exigeant pas des personnes appelées à y répondre un souvenir très précis, ne devrait pas se traduire par des biais significatifs. D'autre part, le recours à une périodicité différente (trois mois par exemple) est susceptible d'induire des biais saisonniers²⁹.

C'est pourquoi une période de 12 mois est préconisée pour les indicateurs fondamentaux de la liste, de manière à éviter ces effets saisonniers, et aussi pour mieux cerner des activités moins fréquentes comme les achats en ligne ou la recherche d'information concernant la santé.

Choix du dénominateur pour les indicateurs

La plupart des indicateurs issus des enquêtes sur l'utilisation des TIC sont présentés sous forme de proportions. Il s'agit de proportions de la population totale des ménages/individus ou de sous-ensembles de la population correspondant par exemple à des types particuliers de ménages ou à des groupes d'âges. Par ailleurs, certains pays peuvent présenter ces données sous la forme d'une proportion des ménages/individus disposant d'ordinateurs ou d'un accès à l'Internet, ou utilisant un ordinateur ou l'Internet, etc. Cependant, cela peut constituer une source de confusion pour les utilisateurs des données : c'est pourquoi il importe de savoir clairement quel dénominateur est utilisé dans la construction d'un indicateur donné, et de favoriser l'utilisation d'une même méthode d'un pays à un autre.

Dans le présent document, il est suggéré que dans un souci de comparabilité internationale, la méthode la plus simple pour les différents pays concernés devrait consister à déterminer des proportions en utilisant comme dénominateur la **population totale** plutôt que la **population active** (pour le nombre de ménages/d'individus disposant d'un ordinateur ou d'un accès à l'Internet, ou utilisant un ordinateur ou l'Internet, etc.). Il est à remarquer que pour des raisons de présentation, il est possible, à partir d'autres résultats proposés dans ce document, de calculer des indicateurs dans lesquels le dénominateur est la **population active**. Ainsi, par exemple, la proportion des ménages utilisateurs de l'Internet disposant d'un accès haut débit est égale à la proportion des ménages disposant d'un accès haut débit divisée par la proportion des ménages disposant d'un accès Internet.

Types d'enquêtes et techniques de collecte de données

Pour collecter des données statistiques concernant l'utilisation des TIC par les ménages et les individus, divers types d'enquêtes peuvent être utilisés. Un petit nombre de pays de l'OCDE recourent à une enquête spécifique à ce sujet, mais la plupart des pays utilisent les données des enquêtes existantes. De nombreux pays disposeront aussi de types d'enquêtes existants, par exemple les enquêtes sur la population active ou sur les dépenses des ménages, les recensements de la population et les enquêtes sociales à caractère général.

Un certain nombre de pays en développement pourraient bien commencer à collecter des indicateurs sur l'utilisation des TIC par les ménages en ajoutant quelques questions aux enquêtes existantes. Dans ce cas, les suggestions qui suivent, concernant les techniques de collecte de données, ne seront peut-être pas envisageables.

Pour collecter des données concernant l'utilisation des TIC par les ménages et les individus, la plupart des pays de l'OCDE utilisent des techniques d'interview individuelle. Les interviews en personne conviennent parfois mieux à certaines situations, dans la mesure où elles permettent à l'enquêteur d'expliquer les termes techniques éventuels et de vérifier le type de connexion Internet ou d'autres détails techniques.

De façon générale, il convient d'éviter les interviews par téléphone là où la pénétration de la téléphonie est faible, ou là où il n'est pas possible de prendre en compte les abonnés au service mobile et les abonnés non-inscrits dans les annuaires. Les enquêtes postales, en général, sont aussi déconseillées, car elles ne permettent pas d'interaction avec la personne interrogée (aussi les questions à caractère technique concernant l'utilisation des TIC risquent-elles d'être moins bien comprises) et parce qu'elles génèrent habituellement des taux de réponse moins élevés, d'où une erreur d'échantillonnage plus importante et la possibilité d'un biais de non-réponse. Dans le cas d'un

pays dans lequel il existe plusieurs langues ou dialectes, les interviews individuelles par des enquêteurs locaux seront sans doute préférables aux enquêtes par voie postale.

Unités statistiques

Un problème fondamental est celui de la bonne unité statistique de mesure. De façon générale, pour l'information concernant les systèmes dont dispose le ménage (par exemple la présence éventuelle d'un poste de télévision, d'un ordinateur ou d'une connexion à l'Internet), on choisit comme unité le ménage. L'individu est l'unité choisie pour les informations concernant l'utilisation de ces systèmes (aussi bien au domicile qu'à l'extérieur), et, plus important, l'intensité de cette utilisation (par exemple, la fréquence et l'étendue des activités pratiquées).

Comme unités statistiques, nous proposons à la fois les ménages et les individus. Souvent, une personne choisie au hasard répondra à toutes les questions : au nom du ménage pour les questions types concernant le ménage, et en son nom propre pour les questions la concernant en particulier. Une autre possibilité est que plus d'un membre du ménage puisse donner des informations personnelles. La sélection des ménages, comme des personnes qui les composent doit être impartiale.

L'échantillon de ménages et d'individus sélectionnés étant peu susceptible d'être parfaitement représentatif de la population, il est important de pondérer les réponses en fonction de distributions de la population estimées de façon indépendante.

Fréquence

La fréquence des enquêtes sera souvent fonction des priorités nationales, des ressources disponibles et de l'évolution du marché des TIC dans chaque pays. Là où l'introduction des TIC est rapide, une enquête annuelle peut être justifiée. Là où le niveau d'accès aux TIC est faible et ne progresse pas rapidement, il peut être plus approprié de choisir un intervalle de temps plus long entre deux enquêtes.

Champ et couverture de l'enquête

Individus

Pour les individus, le champ de l'enquête sera normalement limité par l'âge. L'OCDE et Eurostat recommandent de prendre en compte dans le champ de leurs enquêtes types sur l'utilisation des TIC par les ménages tous les individus âgés de 16 à 74 ans³⁰. Par souci de cohérence, cette **fourchette d'âges** est indiquée en tant que **fourchette minimum**. De nombreux pays en développement souhaiteront peut-être l'élargir, en fonction de leurs ressources disponibles et de leurs besoins statistiques.

En termes de couverture, la base de l'échantillonnage sera normalement l'ensemble de la population résidente concernée du pays, encore que certains pays puissent envisager de limiter l'enquête aux personnes habitant un domicile privé (excluant ainsi la population d'établissements comme les prisons, les maisons de convalescence et certains types particuliers d'habitations comme les hôtels).

De manière générale, les différents pays envisageront la question du champ de la couverture de leur enquête en se souciant de ce qu'il est possible d'obtenir et des systèmes de TIC existant pour tels ou tels groupes sociaux ou dans telles ou telles zones géographiques. En termes de couverture géographique, il ne sera peut-être pas réaliste de poser des questions concernant l'utilisation des TIC dans des zones rurales isolées, où il est bien connu que la population ne dispose généralement pas d'ordinateurs ni d'accès à l'Internet. Les pays envisageront ces questions en termes de temps et de coût, mais ils devront aussi considérer que l'omission d'un élément quelconque de la population résidente doit être mentionnée dans toute publication, et qu'une telle omission est susceptible d'affecter le calcul de statistiques représentatives de l'ensemble de la population ainsi que la comparaison avec les autres pays.

Ménages

En concordance avec la fourchette d'âges de 16 à 74 ans recommandée, il est suggéré d'exclure de l'enquête les ménages composés uniquement de personnes de plus de 74 ans ou de moins de 16 ans. D'autres limitations du champ de la couverture de l'enquête découleront de celles appliquées aux personnes, par exemple la restriction des enquêtes auprès des ménages aux ménages habitant des logements privés et l'exclusion des zones isolées. Comme dans le cas des enquêtes auprès des individus, certains pays pourront, s'ils le désirent, élargir la fourchette d'âges des ménages à prendre en compte.

Variables de classification

Les métadonnées associées aux indicateurs fondamentaux incluront une série de variables de classification, avec les catégories concernées. Pour ces variables, les données seront généralement collectées dans le cadre de l'enquête (à noter cependant que les questions ne sont pas suggérées dans ce document). Il est proposé ci-après une série minimum de variables de classification, même si un certain nombre de pays décideront d'utiliser des variables et/ou des catégories supplémentaires. Une classification géographique peut revêtir de l'intérêt pour les pays où il existe un clivage rural/urbain. Pour de nombreux pays, une variable de revenu sera aussi intéressante. Ces deux types de variables étant problématiques du point de vue de la collecte et de la comparabilité internationale, elles ne font pas l'objet d'une proposition dans ce document. Cependant, les pays concernés sont encouragés à les inclure s'ils sont en mesure de le faire, car ils pourront ainsi obtenir une information essentielle pour l'action des pouvoirs publics.

Caractéristiques des ménages

- Composition du ménage (ménages avec enfants de moins de 16 ans/sans enfants de moins de 16 ans);
- Taille du ménage (nombre de personnes, y compris celles qui n'entrent pas dans la tranche d'âge retenue).

Caractéristiques des individus

- L'âge : pour montrer les différences entre les tranches d'âge, il est proposé d'utiliser des tranches d'âge raisonnablement étroites et de même amplitude, à savoir *16 à 24 ans*, *25 à 34 ans*, *35 à 44 ans*, *45 à 54 ans*, *55 à 64 ans* et *65 à 74 ans*³¹;
- Le sexe;
- Le niveau d'instruction le plus élevé atteint : une classification à quatre catégories, à savoir *Pas d'enseignement formel ou enseignement primaire* (CITE 0,1), *Premier cycle de l'enseignement secondaire* (CITE 2), *Deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou enseignement post-secondaire qui n'est pas du supérieur* (CITE 3,4) et *Enseignement supérieur* (CITE 5,6)³²;
- Situation au regard de l'emploi (classification à quatre catégories : *employé*, *travailleur indépendant*³³, *sans emploi* et *inactifs*³⁴)
- Profession³⁵ (utiliser la classification globale CIP88 dans la mesure du possible)

En termes de données de sortie, de nombreux pays souhaiteront peut-être établir des classifications croisées de certaines de ces variables, ce qui pourrait se révéler très utile pour l'analyse. Il convient toutefois de noter que les données ainsi classées sont souvent plus détaillées, et supposent donc souvent des échantillons de plus grande taille pour que les estimations obtenues soient fiables.

INDICATEURS FONDAMENTAUX SUR L'UTILISATION DES TIC PAR LES ENTREPRISES

Dans cette section sont présentées des définitions et des questions types relatives aux indicateurs fondamentaux B1 à B12, qui concernent l'utilisation des TIC par les entreprises, ainsi que quelques notes méthodologiques, dont les plus importantes sont celles relatives aux unités statistiques, au champ de l'enquête et aux variables de classification. Il convient de noter qu'il ne sera pas donné ici d'indication générale sur la façon de mener ou de traiter les enquêtes auprès des entreprises, l'idée étant d'exposer les points méthodologiques et les questions théoriques qui ont le plus d'importance pour la collecte d'information sur l'utilisation des TIC par les entreprises.

Les suggestions présentées sont fondées principalement sur les études de développement menées par le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information (GTISI) de l'OCDE, sur les études réalisées par Eurostat et par des pays membres de l'OCDE sur ce sujet, et sur les réactions par un document antérieur qui lui était consacré. Ces ressources, ainsi que d'autres relatives aux statistiques des TIC, sont indiquées à la fin du présent document.

Définitions et questions types³⁶ pour les indicateurs fondamentaux de la liste restreinte

B1. Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs

Cet indicateur fait référence à l'utilisation d'ordinateurs par les entreprises du champ de l'enquête³⁷ au cours de la période de référence de 12 mois.

B1 : Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs

On entend ici par *ordinateur* un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, un ordinateur de poche (ex. assistant numérique), un mini-ordinateur ou un grand système. Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées tels que téléphones mobiles ou postes de télévision, ni les machines électroniques contrôlées par un ordinateur et les caisses enregistreuses.

On calcule la proportion *des entreprises utilisant des ordinateurs* en divisant le nombre d'entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé des ordinateurs au cours de la période de référence de 12 mois par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise (pour plus de détails, voir 'Notes méthodologiques', ci après). Un exemple de sous indicateur serait *la proportion d'entreprises manufacturières utilisant des ordinateurs*.

Question type suggérée :

Votre entreprise a-t-elle utilisé un ou des ordinateurs au cours de <période>^a ?

a. Période de référence de 12 mois.

B2. Proportion des employés utilisant des ordinateurs

Cet indicateur fait référence à la proportion des employés des entreprises du champ de l'enquête qui ont utilisé un ordinateur de façon habituelle au cours de la période de référence de 12 mois. L'indicateur fait référence à l'utilisation réelle d'un ordinateur par les employés, et non au simple accès à un ordinateur.

B2 : Proportion des employés utilisant des ordinateurs

On entend ici par *ordinateur* un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, un ordinateur de poche (ex. assistant numérique), un mini-ordinateur ou un grand système. Ne sont pas pris en compte les appareils dotés de certaines fonctions informatisées tels que téléphones mobiles ou postes de télévision, ni les machines électroniques contrôlées par un ordinateur et les caisses enregistreuses.

On entend ici par *employé* toute personne employée par l'entreprise, et pas seulement le personnel administratif. Sont inclus les chefs d'entreprise individuelle et les associés actifs, aussi bien que les employés.

On calcule la *proportion des employés utilisant des ordinateurs* en divisant le nombre d'employés utilisant des ordinateurs (dans toutes les entreprises du champ de l'enquête) par le nombre total d'employés (de l'ensemble des entreprises du champ de l'enquête). Il est possible de construire des sous-indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Quelle est la proportion des employés de votre entreprise ayant utilisé un ordinateur de façon habituelle à leur travail au cours de <période>^b ?

a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé un ou des ordinateurs au cours de la période de référence.

b. Période de référence de 12 mois.

B3. Proportion des entreprises utilisant l'Internet

Cet indicateur fait référence à l'utilisation de l'Internet par les entreprises du champ de l'enquête au cours de la période de référence de 12 mois – que l'entreprise ait utilisé un ordinateur ou non (l'accès à l'Internet étant possible par d'autres moyens).

B3 : Proportion des entreprises utilisant l'Internet

Le terme *Internet* désigne les réseaux fondés sur le protocole Internet (IP), à savoir : la Toile mondiale (World Wide Web – WWW), un réseau extranet relié à l'Internet, l'EDI via l'Internet, l'accès à l'Internet à partir d'un téléphone mobile et le courrier électronique via l'Internet.

On calcule la *proportion des entreprises utilisant l'Internet* en divisant le nombre d'entreprises du champ de l'enquête qui utilisent l'Internet par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Votre entreprise a-t-elle utilisé l'Internet au cours de <période>^b ?

a. La question est posée à toutes les entreprises, et pas seulement à celles qui ont utilisé un ordinateur (car il est possible d'accéder à l'Internet par d'autres moyens).

b. Période de référence de 12 mois.

B4. Proportion des employés utilisant l'Internet

Cet indicateur fait référence à la proportion des employés des entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet de façon habituelle au cours de la période de référence de 12 mois. L'indicateur concerne l'utilisation réelle de l'Internet par les employés, et non le simple accès à l'Internet.

B4 : Proportion des employés utilisant l'Internet

Le terme *Internet* désigne les réseaux fondés sur le protocole Internet (IP), à savoir : la Toile mondiale (World Wide Web – WWW), un réseau extranet relié à l'Internet, l'EDI via Internet, l'accès à l'Internet à partir d'un téléphone mobile et le courrier électronique via l'Internet.

On entend ici par *employé* toute personne employée par l'entreprise, et pas seulement le personnel administratif. Sont inclus les chefs d'entreprise individuelle et les associés actifs, aussi bien que les employés.

On calcule la *proportion des employés utilisant l'Internet* en divisant le nombre d'employés utilisant l'Internet (dans toutes les entreprises du champ de l'enquête) par le nombre total d'employés (des entreprises du champ de l'enquête). Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Quelle est la proportion des employés de votre entreprise ayant utilisé l'Internet de façon habituelle à leur travail au cours de <période>^b ?

a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours de la période de référence.

b. Période de référence de 12 mois.

B5. Proportion des entreprises présentes sur le Web

Cet indicateur mesure la proportion des entreprises du champ de l'enquête qui étaient présentes sur le Web à la date de référence. La notion de 'présence sur Internet' a été préférée ici à celle de 'site Web', du fait qu'il est plus important d'être présent sur le Web que le fait de posséder un site proprement dit.

B5 : Proportion des entreprises présentes sur le Web

Une entreprise est *présente sur le Web* quand elle y possède un site Web ou une page d'accueil ou quand elle est présente sur le site d'un tiers (qui peut être une entreprise). Ne sont pas prises en compte l'inscription de l'entreprise dans un annuaire en ligne ou sa présence sur une autre page Web sur le contenu de laquelle l'entreprise n'exercerait pas un contrôle substantiel.

On calcule la *proportion des entreprises présentes sur le Web* en divisant le nombre d'entreprises du champ de l'enquête qui sont présentes sur le Web par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a:

Votre entreprise était-elle présente sur le Web au <date de référence>^b ?

a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours de la période de référence. En théorie, une entreprise peut être présente sur le Web sans avoir utilisé elle-même l'Internet. Pour la plupart des pays, on considère que le cas est rare. Lorsque l'on peut considérer que le cas est courant, le pays concerné peut prendre comme population de référence l'ensemble des entreprises ayant utilisé un ou plusieurs ordinateurs au cours de la période de référence.

b. La date de référence se situera généralement à la fin de la période de référence, ou peu de temps après.

B6. Proportion des entreprises disposant d'un Intranet

Cet indicateur mesure la proportion des entreprises du champ de l'enquête qui disposaient d'un Intranet à la date de référence.

B6 : Proportion des entreprises disposant d'un Intranet

Un *Intranet* est un réseau utilisant le même protocole que l'Internet et permettant la communication à l'intérieur d'une organisation. Son accès est généralement contrôlé par un pare-feu.

On calcule la *proportion des entreprises disposant d'un Intranet* en divisant le nombre d'entreprises du champ de l'enquête qui disposent d'un Intranet par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Votre entreprise possédait-elle un Intranet au <date de référence>^b ?

a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé un ou plusieurs ordinateurs au cours de la période de référence.

b. La date de référence se situera généralement à la fin de la période de référence, ou peu de temps après.

B7. Proportion des entreprises recevant des commandes par l'Internet

Cet indicateur fait référence aux ventes réalisées via l'Internet par les entreprises du champ de l'enquête au cours des 12 mois de la période de référence.

B7 : Proportion des entreprises recevant des commandes par l'Internet

Il s'agit ici des commandes reçues via l'Internet, que le paiement ait été fait en ligne ou non. Sont prises en compte les commandes reçues via des sites Web, des espaces marchands spécialisés sur l'Internet, des extranets, l'EDI sur l'Internet, des téléphones mobiles accédant à l'Internet et par courriel. Sont également incluses les commandes reçues pour le compte d'autres organisations et les commandes reçues par d'autres organisations pour le compte de l'entreprise. En revanche, les commandes qui ont été annulées ou n'ont pas été exécutées ne sont pas prises en compte.

Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de calculer la proportion des entreprises recevant des commandes par l'Internet est de diviser le nombre d'entreprises du champ de l'enquête qui reçoivent des commandes par l'Internet par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Une autre forme de présentation possible est la proportion des entreprises du champ de l'enquête utilisant l'Internet (pour plus de détails à ce propos, voir 'Notes méthodologiques' plus loin). Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Votre entreprise a-t-elle reçu des commandes ^b de biens ou de services (autrement dit, a-t-elle réalisé des ventes) via l'Internet au cours de <période > ^c ?

a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours de la période de référence. En théorie, les entreprises ne disposant pas d'un accès à l'Internet peuvent avoir reçu des commandes par l'Internet (par exemple par l'intermédiaire d'agents). Lorsque l'on peut considérer que le cas est courant, le pays concerné peut prendre comme population de référence l'ensemble des entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé un ou plusieurs ordinateurs au cours de la période de référence.

b. Il est à remarquer que la prise en compte des commandes reçues par courrier électronique se démarque de la recommandation faite aux pays de l'OCDE et d'Eurostat de ne pas inclure les commandes reçues par courriel classique. Toujours est-il que certains pays de l'OCDE incluent les commandes reçues de cette façon dans le commerce sur l'Internet.

c. Période de référence de 12 mois.

B8. Proportion des entreprises passant des commandes par l'Internet

Cet indicateur fait référence aux achats effectués sur l'Internet par des entreprises du champ de l'enquête au cours des 12 mois de la période de référence.

B8 : Proportion des entreprises passant des commandes par l'Internet

Il s'agit des commandes passées via l'Internet, que le paiement ait été fait en ligne ou non. Sont prises en compte les commandes passées via des sites Web, des espaces marchands spécialisés sur l'Internet, des extranets, l'EDI sur l'Internet, des téléphones mobiles accédant à l'Internet et par courriel. En revanche, les commandes qui ont été annulées ou n'ont pas été exécutées ne sont pas prises en compte. Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de calculer la proportion des entreprises passant des commandes par l'Internet est de diviser le nombre d'entreprises du champ de l'enquête qui passent des commandes par l'Internet par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Une autre forme de présentation possible est la proportion des entreprises du champ de l'enquête qui utilisent l'Internet (pour plus de détails à ce propos, voir « Notes méthodologiques plus loin »). Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Votre entreprise a-t-elle passé des commandes ^b de biens ou de services (autrement dit, a-t-elle effectué des achats) via l'Internet au cours de <période >^c ?

a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé l'Internet au cours de la période de référence.

b. Il est à remarquer que la prise en compte des commandes passées par courrier électronique se démarque de la recommandation faite aux pays de l'OCDE et d'Eurostat de ne pas inclure les commandes passées par courriel classique. Toujours est-il qu'un petit nombre de pays de l'OCDE incluent effectivement les commandes passées de cette façon dans le commerce sur l'Internet.

c. Période de référence de 12 mois.

Définitions et questions types pour les indicateurs fondamentaux de la liste étendue

B9. Proportion des entreprises ayant un accès à l'Internet, par modes d'accès

Cet indicateur fait référence aux entreprises du champ de l'enquête et au(x) service(s) d'accès qu'elles ont utilisé(s) pour accéder à l'Internet au cours de la période de référence. Les catégories de réponse sont conçues pour permettre un regroupement des connexions bas débit et haut débit. Le haut débit est défini en termes de technologies : de façon générale, il s'agit des technologies permettant des vitesses de connexion d'au moins 256 kbit/s.

B9 : Proportion des entreprises ayant un accès à l'Internet, par modes d'accès

Un des principaux objectifs de cet indicateur est de connaître la proportion des entreprises disposant d'un accès Internet haut débit. C'est pourquoi les catégories de réponse choisies permettent d'effectuer un regroupement bas débit et haut débit. Les entreprises pouvant utiliser plus d'un type de service d'accès, des réponses multiples sont possibles.

Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de présenter le résultat est sous forme de *proportion des entreprises du champ de l'enquête qui utilisent chaque type de service d'accès*,

<p>par exemple la <i>proportion des entreprises se connectant à l'Internet par DSL</i>. Par ailleurs, les résultats devront permettre le regroupement : <i>proportion des entreprises disposant d'un accès Internet au débit</i> et <i>proportion des entreprises disposant d'un accès Internet bas débit</i>. Une autre forme de présentation possible est la proportion des entreprises utilisant l'Internet. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.</p>	
<p>Question type suggérée ^a :</p> <p>Quel a été le mode de connexion de votre entreprise à l'Internet au cours de <période> ^b ? ^c</p>	
Modem analogique (accès commuté via une ligne téléphonique standard)	Un modem analogique convertit un signal numérique en signal analogique pour le transmettre sur des lignes téléphoniques classiques (paires de cuivre). Il effectue également l'opération inverse
Réseau numérique à intégration de service (RNIS)	Le RNIS est un service de télécommunications qui transforme une ligne téléphonique classique (paires de cuivre) en une liaison numérique plus rapide. Il est généralement classé parmi les systèmes à bas débit
DSL (ADSL, SDSL, VDSL, etc.)	Ligne numérique d'abonné. Il s'agit d'une technologie de boucle locale à grande largeur de bande qui achemine les données à haut débit sur des lignes téléphoniques classiques (paires de cuivre)
Modem câble	Modem qui utilise le réseau de la câblodistribution pour assurer la connexion à l'Internet
Autres systèmes bas débit (bande étroite)	Y compris la plupart des systèmes d'accès par téléphone mobile et autres formes d'accès dont le débit de téléchargement annoncé est inférieur à 256 kbit/s. Normalement, cette formulation ne serait pas utilisée dans les questionnaires : chaque pays ajoutera la ou les catégories appropriées en fonction des services existants.
Autres systèmes haut débit (large bande)	Y compris le câble de fibre optique, certains accès par téléphone mobile (p. ex. UMTS), réseau électrique, liaison par satellite, sans-fil fixe, dont le débit de téléchargement est supérieur ou égal à 256 kbit/s. Normalement, cette formulation ne serait pas utilisée dans les questionnaires : chaque pays ajoutera la ou les catégories appropriées en fonction des services existants
Ne sait pas	
<p>a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête qui ont utilisé l'Internet au cours de la période de référence.</p> <p>b. Période de référence de 12 mois.</p> <p>c. Pour les catégories de réponse, les variantes possibles selon les pays sont les suivantes : la suppression de certaines catégories concernant des systèmes non disponibles et l'ajout ou la subdivision de catégories en fonction des technologies existantes et des exigences statistiques du pays concerné.</p>	

B10. Proportion des entreprises disposant d'un réseau local (LAN)

Cet indicateur est une mesure de la proportion des entreprises du champ de l'enquête disposant d'un réseau local (LAN) à la date de référence.

B10 : Proportion des entreprises disposant d'un réseau local (LAN)

Un *réseau local (LAN)* est un réseau reliant entre eux des ordinateurs à l'intérieur d'une zone bien précise, qui peut être un bâtiment, un service ou un site. Ce réseau peut être sans fil.

On calcule la *proportion des entreprises disposant d'un réseau local* en divisant le nombre d'entreprises du champ de l'enquête disposant d'un réseau local par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête.

Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Votre entreprise possédait-elle un réseau local au <date de référence>^b ?

- a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé un ou des ordinateurs au cours de la période de référence.
b. La date de référence se situera généralement à la fin de la période de référence, ou peu de temps après.

B11. Proportion des entreprises disposant d'un extranet

Cet indicateur est une mesure de la proportion des entreprises du champ de l'enquête disposant d'un extranet à la date de référence.

B11 : Proportion des entreprises disposant d'un extranet

Un *extranet* est une extension privée et sécurisée d'un intranet fonctionnant selon le protocole Internet. Il permet à des utilisateurs extérieurs choisis d'accéder à certaines parties de l'intranet de l'organisation concernée.

On calcule la *proportion des entreprises disposant d'un extranet* en divisant le nombre d'entreprises du champ de l'enquête disposant d'un extranet par le nombre total d'entreprises du champ de l'enquête. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Votre entreprise possédait-elle un extranet au <date de référence>^b ?

- a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé un ou des ordinateurs au cours de la période de référence.
b. La date de référence se situera généralement à la fin de la période de référence, ou peu de temps après.

B12. Proportion des entreprises utilisant l'Internet, par type d'activité

Cet indicateur fait référence au type d'activité sur l'Internet exercé par les entreprises du champ de l'enquête au cours des 12 mois de la période de référence.

B12 : Proportion des entreprises utilisant l'Internet, par type d'activité

Les *activités sur l'Internet* sont les suivantes : recherche d'informations (plusieurs catégories de réponse pour la question type ci-après), envoi ou réception de courriels, opérations bancaires ou utilisation d'autres services financiers, relations avec les organismes/autorités publics, prestation de services à la clientèle et cybervente. Les entreprises peuvent répondre en sélectionnant plus d'une activité.

Pour la comparabilité internationale, la façon la plus simple de présenter le résultat est sous forme de *proportion des entreprises dans le champ de l'enquête qui exercent chaque activité*, par exemple la *proportion des entreprises utilisant l'Internet pour envoyer et recevoir des courriels*. Une autre forme de présentation possible est la *proportion des utilisateurs de l'Internet exerçant chacune des activités*. Il est possible de construire des sous indicateurs en utilisant comme variables de classification le secteur et la taille de l'entreprise.

Question type suggérée ^a :

Pour laquelle des activités suivantes votre entreprise a-t-elle utilisé l'Internet au cours de <période>^b ?^c

Recherche d'informations	
Concernant des biens ou des services	
Auprès d'organismes / autorités publics (via des sites Web par courriels)	Les organismes/autorités publics sont définis de préférence d'après le SCN93. Ils comprennent les organismes à l'échelon local, régional et national. Voir http://unstats.un.org/unds/sna1993/wglossform.asp?gentem=19
Autres recherches d'information ou activités de recherche	
Envoi ou réception de courriers électroniques	
Exécution d'opérations bancaires ou accès à d'autres services financiers	
Relations (interactions) avec les organismes/autorités publics	Téléchargement et demande de formulaires, renseignement et envoi de formulaires en ligne, paiement en ligne, et achat et vente aux organismes publics. Les organismes/autorités publics sont définis de préférence d'après le SCN93. Ils comprennent les organismes à l'échelon local, régional, national. http://unstats.un.org/unds/sna1993/wglossform.asp?gentem=19
Prestation de services à la clientèle	Fourniture en ligne ou par courrier électronique de catalogues de produits ou de tarifs, spécifications ou configuration de produits en ligne, service après-vente et suivi des commandes en ligne
Vente en ligne de produits	Fait référence aux produits livrés via l'Internet sous forme numérisée, tels que rapports, logiciels, musique, enregistrements vidéo, jeux électroniques et services en ligne tels que services informatiques, services d'information, réservations de voyages et services financiers
<p>a. La question est posée à toutes les entreprises du champ de l'enquête ayant utilisé un ou des ordinateurs au cours de la période de référence.</p> <p>b. Période de référence de 12 mois.</p> <p>c. Il est possible d'ajouter ou de subdiviser certaines catégories de réponse en fonction des exigences statistiques du pays concerné. En particulier, il sera souhaitable pour certains pays d'ajouter à cette question la catégorie 'Autre'.</p>	

Notes méthodologiques

Dans cette section, nous présentons quelques indications concernant la méthodologie de collecte des indicateurs de l'utilisation des TIC par les entreprises. Pour la plupart des pays, des procédures bien déterminées de collecte des données auprès des entreprises seront en place, et s'appliqueront aussi à la collecte des données statistiques concernant l'utilisation des TIC. C'est pourquoi aucune recommandation ne sera formulée quant aux points suivants :

- Utilisation d'un type particulier d'échantillon ;
- Méthode d'échantillonnage ;
- Caractère obligatoire ou volontaire de la collecte des données;
- Mode de traitement de l'information collectée, notamment sa mise en forme, son imputation (en cas de non-réponse de l'unité ou de non-réponse à une question) et la pondération des données ;
- Type particulier d'enquête (enquête spécifique ou enquête existante auprès des entreprises).

Problèmes statistiques particuliers concernant la mesure de l'utilisation des TIC par les entreprises

Mesure du commerce électronique sur l'Internet

D'après la définition de l'OCDE, c'est en fonction du mode d'envoi ou de réception de la commande, et non pas en fonction du mode de paiement ou de livraison, qu'une transaction sera ou non considérée comme faisant partie du commerce électronique. Par conséquent, « on entend par transaction Internet la vente ou l'achat, sur des réseaux IP, de biens ou de services entre entreprises, ménages, particuliers, administrations ou d'autres organismes publics ou privés. Les biens ou services sont commandés sur Internet, mais le paiement et la livraison proprement dite peuvent s'effectuer en ligne ou hors ligne. »

Les indicateurs concernant le commerce électronique, B7 et B8, peuvent poser quelques problèmes de collecte et, par exemple, nécessiter un échantillon de plus grande taille lorsque la part du commerce électronique sur l'Internet est faible³⁸. Des problèmes se posent également au niveau des définitions et de la disponibilité des données, surtout dans ce dernier cas, pour les achats via l'Internet, compte tenu du fait que de nombreuses entreprises n'ont pas de fonction d'achat centralisée.

Par ailleurs, les pays concernés peuvent souhaiter prendre en compte la manière dont la collecte de ces données affectera les méthodes d'enquête. Ainsi, par exemple, s'il est fait appel à des enquêteurs, ces derniers auront peut-être besoin de recevoir une formation technique.

Le choix du dénominateur pour les indicateurs

La plupart des indicateurs issus des enquêtes sur l'utilisation des TIC sont présentés sous forme de proportions. Il s'agit de proportions de la population totale des entreprises ou de sous-ensembles de la population correspondant par exemple à des secteurs particuliers ou à des groupes d'entreprises par tailles. Par ailleurs, certains pays peuvent présenter ces données sous la forme d'une proportion des entreprises utilisant l'Internet, ayant un site Web, etc. Mais, cela peut constituer une source de confusion pour les utilisateurs des données et, il importe donc de savoir clairement quel dénominateur est utilisé dans la construction d'un indicateur donné, et de favoriser l'utilisation d'une même méthode d'un pays à un autre.

Dans le présent document, il a été suggéré que, dans un souci de comparabilité internationale, la méthode la plus simple pour les différents pays concernés devrait consister à déterminer des proportions en utilisant comme dénominateur la **population totale** plutôt que la **population active** (celle-ci étant ici le nombre d'entreprises qui utilisent l'Internet, ou qui ont un site Web, etc.). Il est à remarquer que pour des raisons de présentation, il est possible, à partir d'autres résultats proposés dans ce document, de calculer des indicateurs dans lesquels le dénominateur est la **population active**. Ainsi, par exemple, la proportion des entreprises utilisatrices de l'Internet disposant d'un accès haut débit est égale à la proportion des entreprises disposant d'un accès haut débit divisée par la proportion des entreprises qui utilisent l'Internet.

Types d'enquêtes et techniques de collecte de données

La plupart des pays de l'OCDE effectuent des enquêtes postales spécifiques sur l'utilisation des TIC par les entreprises. Les pays qui ne disposent pas de ce type d'enquête, comme c'est le cas, par exemple, de nombreux pays en développement, peuvent ajouter des questions à une enquête macroéconomique existante ou à des enquêtes sectorielles. Il est à remarquer que les statistiques peuvent aussi être collectées dans le cadre d'interviews individuelles (en personne ou par téléphone) ou par d'autres méthodes, par exemple livraison/relance téléphonique (ou postale). A l'avenir, la saisie des données par voie électronique peut être envisageable pour une partie des sondés, mais très rares sont les pays de l'OCDE qui utilisent déjà ce genre de méthode.

Unité statistique

Les considérations qui suivent concernent l'unité au sujet de laquelle les données sont collectées, et qui peut être différente de l'unité qui déclare les données (l'«unité déclarante»). L'OCDE et Eurostat retiennent toutes deux l'unité statistique 'l'entreprise', qui est l'unité utilisée par la plupart des pays de l'OCDE. Le choix de l'unité est important, car il influence les résultats obtenus. Etant donné que les données de sortie des enquêtes concernant l'utilisation des TIC se présentent essentiellement sous forme de proportion, il sera plus facile d'obtenir des données comparables d'un pays à un autre si l'unité choisie est la même. A titre d'exemple, si le pays A retient comme unité l'établissement et si le pays B, l'entreprise, il est probable que le pays B déclare des proportions plus élevées, surtout concernant les types d'utilisation des TIC les plus perfectionnés comme l'achat ou la vente sur Internet ou l'utilisation d'un intranet.

Malheureusement, il n'existe pas de définition unique de l'entreprise qui soit utilisée par tous les pays. Les deux principales définitions sont celles de la CITI (Révision 3.1³⁹) et de l'Union Européenne⁴⁰. Si ces deux définitions retiennent des caractéristiques communes, notamment le fait qu'une entreprise dispose d'une certaine autonomie décisionnelle et qu'elle tienne une comptabilité complète, celle de l'Union Européenne est plus étroite, et c'est celle qu'il est suggéré d'utiliser dans la mesure du possible.

Fréquence et période/date de référence

Peut-être plus encore que pour les enquêtes auprès des ménages, il importe que la fréquence des enquêtes auprès des entreprises suive l'évolution des TIC et de leur utilisation. Les pays de l'OCDE qui procèdent à ce type d'enquête le font chaque année. Cependant, certains pays n'étant pas en mesure d'envisager une collecte annuelle, il importe qu'ils s'efforcent d'harmoniser leurs années de collecte dans la mesure du possible. Comme les informations collectées seront pour une grande part des données ponctuelles, il serait préférable que les dates de référence soient harmonisées entre les pays ou régions.

Champ et couverture de l'enquête

Type d'organisation

Il s'agit en général des entreprises à but lucratif des secteurs privé et public qui exercent leur activité dans le pays concerné. Les administrations publiques n'en font pas partie. La plupart des pays de l'OCDE ne prennent pas non plus en compte les entreprises sans employé.

Secteurs d'activité couverts

L'OCDE collecte des données concernant l'utilisation des TIC par les entreprises auprès de ses pays membres pour les secteurs suivants : activités de fabrication (CITI D), construction (CITI F), commerce de gros (CITI 51), commerce de détail (CITI 52), hôtels et restaurants (CITI H), transports, entreposage et communications (CITI I), intermédiation financière (CITI J⁴¹) et immobilier, locations et activités de services aux entreprises (CITI K). Eurostat reçoit des données provenant de la plupart des pays pour les sections suivantes de la NACE⁴²: D, F, G, H⁴³, I, K et O⁴⁴.

Le champ sectoriel minimum recommandé est le suivant : catégories CITI D, F, G, H, I et K. Les pays sont encouragés à élargir le champ de l'enquête dans la mesure où leurs ressources le permettent et où leurs besoins statistiques le justifient. En particulier, certains pays en développement pourront souhaiter collecter des données correspondant aux catégories CITI A, B, C et à une partie de la catégorie O (soit l'agriculture, la chasse et la sylviculture, la pêche, les activités extractives, les activités récréatives, culturelles et sportives et les autres activités de services). Pour bon nombre d'unités concernées, une méthodologie similaire à celles utilisées pour les enquêtes auprès des ménages serait sans doute appropriée.

Taille

La plupart des pays de l'OCDE spécifient que les entreprises du champ de l'enquête sont des employeurs et ils définissent la taille de ces entreprises en termes d'effectifs. Eurostat fixe un seuil

minimal à 10 employés. Par souci de comparabilité, l'OCDE fait de même, bien que diverses limites soient appliquées par les pays de l'OCDE (notamment européens) et, qu'au moins deux pays membres prennent en compte les entreprises d'un seul employé.

Le présent document propose un seuil de taille minimum de 10 employés. Il est admis que des entreprises de taille inférieure soulèvent d'importantes questions du point de vue de l'action des pouvoirs publics. Par ailleurs, dans la plupart des pays en développement, les très petites entreprises représentent une part si importante de l'ensemble des entreprises qu'il est éminemment souhaitable de les prendre en compte. C'est pourquoi les pays en développement sont encouragés à élargir le champ de la portée de ces enquêtes pour inclure les entreprises plus petites, dans la mesure où leurs ressources le permettent⁴⁵.

Variables de classification

Les métadonnées correspondant aux questions fondamentales doivent inclure des variables de classification, avec des catégories pertinentes. Pour ces variables, les données seront généralement collectées dans le cadre d'une enquête, ou seront disponibles au niveau de la base de sondage (par exemple, dans un registre des entreprises). Pour les enquêtes auprès des entreprises, les variables de classification seront généralement les mêmes que les variables de stratification, ou bien elles en seront des subdivisions (même si des différences existent dans le détail). On trouvera plus loin un ensemble minimum de variables de classification et de catégories compatibles avec les recommandations qui précèdent en ce qui concerne le champ de l'enquête. Cet ensemble est en concordance avec les recommandations de l'OCDE et d'Eurostat pour la collecte de données concernant l'utilisation des TIC par les entreprises. Comme pour les enquêtes auprès des ménages, les pays concernés peuvent décider d'utiliser des variables de classification et/ou des catégories supplémentaires. En particulier, les pays en développement présentant un clivage important entre zones rurales et zones urbaines jugeront peut-être utile d'ajouter une classification géographique.

Secteur d'activité

Il est proposé la classification générale suivante des données de sortie par secteur d'activité, qui concorde avec le champ sectoriel suggéré : activités de fabrication (CITI D), construction (CITI F), commerce de gros et commerce de détail (y compris réparation de véhicules automobiles et de motocycles et réparation d'articles personnels et domestiques) (CITI G), hôtels et restaurants (CITI H), transports, entreposage et communications (CITI I) et immobilier, locations et activités de services aux entreprises (CITI K).

Taille (effectif)

La classification par taille proposée comprend les catégories suivantes : 10 à 49 employés, 50 à 249 employés, et 250 employés ou plus.

INDICATEURS FONDAMENTAUX POUR LE SECTEUR DES TIC ET LE COMMERCE DES BIENS TIC

Dans cette section sont proposées des définitions et des questions types relatives aux indicateurs fondamentaux des TIC -ICT1 à ICT4. Les propositions avancées se fondent sur les travaux du Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information (GTISI) de l'OCDE.

Liste restreinte pour le secteur des TIC

- ICT1 Proportion de la population active présente dans le secteur des TIC
- ICT2 Valeur ajoutée dans le secteur des TIC (exprimée en pourcentage de la VA totale)

De manière générale, les indicateurs ICT1 et ICT2 proviendront d'enquêtes dans lesquelles sont collectées des statistiques de revenu et de dépenses pour les comptes nationaux. Les caractéristiques en termes de métadonnées associées à ces indicateurs sont la définition du secteur des TIC et les termes constituant les indicateurs. Ces caractéristiques sont traitées ci-après.

Définition du secteur des TIC

Il est recommandé aux pays concernés d'utiliser la définition du secteur des TIC retenue par le GTISI en 1998 (et révisée en 2002) : à savoir, les industries manufacturières et industries de services dont les produits stockent, transmettent ou affichent des données et des informations par des moyens électroniques.

Les industries manufacturières susceptibles de correspondre à cette définition sont celles dont les produits :

- Sont censés remplir la fonction du traitement et de la communication de l'information, y compris la transmission et l'affichage;
- Utilisent le traitement électronique pour déceler, mesurer et/ou enregistrer des phénomènes physiques ou pour contrôler un processus physique.

Les industries de services susceptibles de correspondre à cette définition sont celles dont les produits :

- Sont censés permettre la fonction du traitement et de la communication de l'information par des moyens électroniques.

Cette définition était initialement fondée sur la Révision 3 de la CITI, et elle a été mise à jour en 2002 pour refléter les changements intervenus dans la Révision 3.1. La définition du secteur des TIC retenue en 2002 est présentée dans l'encadré ci après.

Définition du secteur des TIC de l'OCDE, 2002 (CITI, Révision 3.1)**Fabrication :**

3000	Machines de bureau, machines comptables et matériel de traitement de l'information
3130	Fils et câbles électriques isolés
3210	Tubes et valves électroniques et autres composants électroniques
3220	Fabrication d'émetteurs de radio et de télévision, et appareils de téléphonie et de télégraphie
3230	Récepteurs de télévision et de radio, appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image, et articles associés
3312	Instruments et appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages, sauf les équipements de contrôle de processus industriels
3313	Équipements de contrôle de processus industriels

Services :

5151	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements périphériques pour ordinateur et de logiciels
5152	Commerce de pièces et équipements électroniques et de communications
6420	Télécommunications
7123	Location de machines et matériel de bureau (y compris les ordinateurs)
7200	Activités informatiques et activités rattachées

Il convient de remarquer que la définition du secteur des TIC retenue par l'OCDE est susceptible de changer quelque peu à la suite de l'importante révision de la CITI qui sera effectuée en 2007 (Révision 4).

En appliquant la définition du secteur des TIC retenue par l'OCDE et en collectant les données, les pays concernés peuvent rencontrer les problèmes suivants :

- Les pays qui n'utilisent pas la Révision 3.1 de la CITI (ni la Révision 1.1 de la NACE) pour classer les unités économiques, auront peut-être à résoudre quelques problèmes de concordance.
- Pour des raisons de confidentialité, certains pays ne seront peut-être pas en mesure de publier des données concernant les services de télécommunications. Souvent, leur regroupement sous la rubrique Total des services TIC, proposé ci-après, résoudra ce problème.

En ce qui concerne les données de sortie, l'OCDE ne présente parfois que deux catégories : industries manufacturières de TIC et services TIC. Chaque pays peut faire de même en cas de problème de confidentialité ou de concordance.

Définition des variables utilisées pour les indicateurs fondamentaux ICT1 et ICT2

L'indicateur ICT1 fait référence à la population active totale présente dans le secteur des TIC en pourcentage de la population active totale des entreprises. L'indicateur ICT2 fait référence à la valeur ajoutée dans le secteur des TIC en pourcentage de la valeur ajoutée totale.

On calcule en général ces deux indicateurs à l'aide des données concernant l'industrie des TIC et l'ensemble du secteur des entreprises qui sont compatibles avec les tableaux des comptes nationaux. Lorsque les industries des TIC ne sont pas présentes dans les comptes nationaux d'un pays présentés par activités, des estimations sont calculées d'après les résultats des enquêtes auprès des entreprises (souvent réalisées spécifiquement pour le secteur des TIC par les offices statistiques nationaux). L'OCDE procède actuellement à une révision de la définition de l'ensemble du secteur des entreprises, et utilise depuis plus récemment les divisions 10-74 de la CITI (à l'exclusion de la division 70⁴⁶) comme définition du secteur par activités de production (au lieu de le définir selon une référence institutionnelle). Ces indicateurs reposent sur deux mesures, la **population active** et la **valeur ajoutée**.

La **population active** des TIC (ou l'emploi dans les TIC) est constituée des personnes employées par les entreprises qui sont classées dans le secteur des TIC. La population active totale du secteur des entreprises correspond à l'ensemble des personnes participant à la production nationale au sein du secteur des entreprises. Dans le contexte des comptes nationaux, l'emploi peut se mesurer en

nombre d'individus, en nombre d'emplois, en équivalents plein-temps ou en nombre d'heures travaillées. Actuellement, pour la plupart des pays, il se mesure en nombre d'individus ou en nombre d'emplois. Des études plus poussées seront nécessaires pour déterminer les meilleures pratiques en ce qui concerne les indicateurs du secteur global des TIC en fonction des données relatives au travail.

La **valeur ajoutée** d'une industrie représente la contribution de cette industrie au PIB. On l'appelle parfois PIB par industrie, et elle n'est pas mesurée directement. On la calcule en général en soustrayant la consommation intermédiaire (énergie, matériel et services nécessaires à la réalisation du produit fini) de la production brute.

La valorisation peut être faite au coût des facteurs, au prix de base ou au prix du producteur. La relation entre ces trois évaluations est montrée dans la figure qui suit.

Calcul de la valeur ajoutée (1)

<p>Valeur ajoutée au coût des facteurs</p> <p>+ Autres impôts – subventions sur la production⁽²⁾</p> <p>= Valeur ajoutée aux prix de base</p> <p>+ Impôts – subventions, sur les produits ⁽³⁾ (excluant les importations et la TVA)</p> <p>= Valeur ajoutée au prix du producteur</p> <p>+ Impôts – subventions sur les importations</p> <p>+ Coûts commerciaux et de transport</p> <p>+ TVA non déductible</p> <p>= Valeur ajoutée au prix du marché ⁽⁴⁾</p>	<p>(1) Cette présentation se fonde sur les concepts distingués dans la version de 1968 et dans celle de 1993 du Système des comptes nationaux (SCN68 et SCN93). Jusqu'à la fin des années 90, la plupart des pays suivaient les recommandations du SCN68 (dans lequel les notions de prix des facteurs, de prix du producteur et de prix du marché étaient prédominantes). Cependant, un certain nombre de pays membres de l'OCDE appliquent maintenant le SCN93 (ou l'équivalent pour l'Union Européenne, ESA95) qui recommande l'utilisation des prix de base et du prix du producteur (ainsi que du prix acheteur pour les tableaux d'entrée-sortie).</p> <p>(2) Il s'agit essentiellement des impôts (et subventions) courants sur la main d'œuvre employée et sur les actifs utilisés, notamment les impôts sur les salaires et les taxes courantes sur les véhicules et les bâtiments.</p> <p>(3) Il s'agit des impôts (et subventions) payables par unité de bien ou de service produit, notamment les taxes sur le chiffre d'affaires et les impôts indirects.</p> <p>(4) Le prix du marché est celui que l'acheteur verse pour acquérir ou utiliser les biens et services, hors TVA déductible. Cette appellation est utilisée pour des agrégats comme le PIB, tandis que les prix d'acquisition font référence aux transactions individuelles.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liste restreinte pour les biens TIC

- ICT3 : importations de biens TIC exprimées en pourcentage des importations totales
- ICT4 : exportations de biens TIC exprimées en pourcentage des exportations totales

ICT3 et ICT4 proviennent normalement des statistiques sur les échanges commerciaux. Les caractéristiques en termes de métadonnées associées à ces indicateurs incluent la définition des biens TIC et des sources et concepts qui concernent les statistiques du commerce international de façon plus générale. Ces caractéristiques sont traitées ci-après.

Définition et classification des biens TIC

A la fin de l'année 2003, l'OCDE a publié une définition et une classification des biens TIC, d'après les travaux réalisés par le GTIS. La classification des biens TIC de l'OCDE utilise la version 2002 du *Système Harmonisé* (SH) de l'Organisation mondiale des douanes, mais elle reste en concordance avec la version de 1996. La liste complète des catégories du SH à six chiffres, comprise dans cette classification, se trouve sur le site Web de l'OCDE sous la forme d'une annexe au document

*Classification des biens TIC*⁴⁷. Les pays qui utilisent la version 1996 du SH doivent remarquer qu'il existe des différences entre la version 1996 et la version 2002, pour 7 codes du SH. Ces différences sont précisées dans le document mentionné précédemment.

L'OCDE définit les biens TIC comme étant « (...) censés remplir la fonction du traitement et de la communication de l'information, y compris la transmission et l'affichage, ou utiliser le traitement électronique pour déceler, mesurer et/ou enregistrer des phénomènes physiques ou pour contrôler un processus physique ».

Il convient de remarquer que cette définition donne lieu à une interprétation élargie de la notion de bien TIC, et par conséquent, à une classification étendue. Pour des raisons de présentation des résultats, il est conseillé d'agréger les catégories détaillées sous forme de cinq catégories globales recommandées dans le document de l'OCDE, à savoir *équipements de télécommunications, équipements informatiques et apparentés, composants électroniques, équipement audio et vidéo et autres produits TIC*.

Il convient aussi de remarquer que les logiciels (y compris ceux commercialisés sous forme de produits conditionnés) ne sont pas inclus dans cette classification. L'OCDE inclura tous les logiciels dans sa prochaine classification des services TIC.

Sources et concepts pour les statistiques des échanges commerciaux

Pour la plupart des pays, on dispose de statistiques du commerce international provenant de la base de données *Comtrade*, de l'ONU. Le site Web de *Comtrade*⁴⁸ comporte de nombreuses métadonnées par pays, concernant notamment la disponibilité des données, les classifications pour lesquelles des données sont disponibles (différentes versions du SH ou de la CITI) et les concepts utilisés (notamment ceux de valorisation, de devises et de système d'échanges).

Toutes les données sont disponibles en USD courants. Il est à remarquer que les réexportations⁴⁹ ne sont pas déduites des exportations, ni les réimportations⁵⁰ des importations. Pour certains pays, cela peut poser un problème.

Le site Web de *Comtrade* comporte aussi un glossaire qui explique les termes et les concepts utilisés⁵¹.

REFERENCES

Eurostat

Le *Manuel méthodologique* d'Eurostat est un manuel pratique comportant les directives recommandées pour les enquêtes types Eurostat sur l'utilisation des TIC par les entreprises et par les ménages ou les individus. Sa première édition a été publiée à la fin de l'année 2005, dans le but d'aider les pays à réaliser leurs enquêtes de 2006, et il sera remis à jour chaque année.

Le site Web suivant (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/fr/infosoc/infosoc_base.htm) comporte des informations méthodologiques (notamment des questionnaires) pour les enquêtes Eurostat:

UIT

On trouvera des définitions et des indicateurs, notamment des indicateurs fondamentaux de la liste concernant l'infrastructure et l'accès aux TIC, dans *Key indicators of the telecommunication/ICT sector* à l'adresse : http://www.itu.int/ITU-D/ict/material/Top50_e-WTIM-2005-8June.doc.

OCDE

Guide to Measuring the Information Society. Ce Guide rassemble des études de l'OCDE et des pays membres sur les statistiques relatives à la société de l'information. Particulièrement indiqué pour les méthodologies relatives aux indicateurs fondamentaux concernant les ménages ou les particuliers et les entreprises, ce Guide explique les travaux de l'OCDE sur les normes statistiques pour les TIC. Il comporte aussi :

- Des métadonnées concernant les pratiques de collecte de données des pays de l'OCDE (dans une annexe sur le Web),
- Une annexe consacrée aux travaux des pays non membres (notamment les activités concernées des pays hors OCDE, des réseaux régionaux et des organisations internationales,
- Une annexe consacrée à l'application des recommandations de l'OCDE pour les pays en développement (à l'élaboration de laquelle l'Institut de statistique de l'UNESCO a contribué).

On peut trouver ce Guide sur le site Web de l'OCDE, à l'adresse: <http://www.oecd.org/sti/measuring-infoeconomy>. On trouvera aussi l'annexe sur les métadonnées concernant les statistiques des TIC sur le site de l'OCDE à l'adresse: <http://www.oecd.org/sti/metadata>.

Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement

Les documents qui concernent les activités du Partenariat sont gérés par la CNUCED. La page d'accueil est <http://measuring-ict.unctad.org/>

Document de projet de Partenariat : http://measuring-ict.unctad.org/QuickPlace/measuring-ict/Main.nsf/h_Toc/281E7067B40AD764C1256EE80048DACC/?OpenDocument.

Measuring ICT: The Global Status of ICT Indicators (2005)

CNUCED

Le site Web consacré à la mesure des TIC <http://measuring-ict.unctad.org> donne accès à des documents et des présentations des réunions thématiques du SMSI sur la mesure des TIC et autres informations utiles, par exemple les initiatives régionales.

CEPALC

Towards an Information Society measurement instrument for Latin America and the Caribbean: getting started with census, household and business surveys, <http://www.cepal.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/5/21595/P21595.xml&xsl=/ddpe/tpl/p9f.xsl&base=/socinfo/tpl/top-bottom.xsl>.

Institut statistique de l'UNESCO

Mesurer l'état de l'évolution de la société de l'information et du savoir : un défi pour les statistiques. Ce rapport a été rédigé en 2003 pour l'UNESCO, pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il est consacré aux problèmes de mesure concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC), et il présente un aperçu des données existantes et indique d'où proviennent les décalages. Les questions relatives à la qualité des données sont aussi traitées.

Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information

<http://www.unesco.org/webworld/observatory/>

Dans le cadre de la stratégie de promotion des sociétés du savoir de l'UNESCO et conformément au rôle de celle-ci en tant que centre d'échange d'information, l'Observatoire a pour vocation de suivre le développement des sociétés du savoir :

- En collectant des informations pertinentes sur l'évolution des problèmes éthiques, légaux et socioculturels, et questions de fond liés à la société de l'information, en accordant une attention particulière à l'éducation, à la science, à la culture et à la communication ;
- En présentant en temps réel les nouveaux contextes et évolutions ;
- En mettant en commun l'information concernant les défis de la société de l'information et les progrès des TIC.

Pour suivre l'évolution vers une société équitable de l'information et du savoir, il importe de disposer de données fiables et d'indicateurs fondamentaux concernant tous les aspects des TIC, notamment l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact. C'est la raison pour laquelle l'Observatoire de l'UNESCO a créé une catégorie intitulée Mesurer la société de l'information.

http://www.unesco.org/webworld/portal_observatory/pages/Measuring_the_Information_Society/index.shtml.

Division de statistique des Nations Unies

Base de données Comtrade <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/default.aspx>.

- 1 Le programme de suivi de la société de l'information du CEPALC remercie de leur soutien financier le programme @LIS de la Commission européenne et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI-ICA). Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de ces organismes.
- 2 Technologies de l'information et de la communication.
- 3 Le *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement* a été lancé en juin 2004, et il se compose actuellement des membres suivants : Eurostat, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), quatre commissions régionales de l'ONU -- la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) --, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Institut de statistique de l'UNESCO, le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et la Banque mondiale. Pour plus d'informations sur les objectifs et les activités du Partenariat, voir <http://measuring-ict.unctad.org>.
- 4 Pour des raisons statistiques, il existe plusieurs différences mineures au niveau des intitulés des catégories de réponse suggérées, entre la liste des indicateurs fondamentaux présentée ici et la liste retenue lors de la réunion thématique du SMSI de février 2005.
- 5 Dans la liste adoptée lors de la réunion de février, cette catégorie de réponse était intitulée Centre public d'accès gratuit à l'Internet. Il est proposé de la changer en Centre d'accès public à l'Internet pour refléter le fait que l'accès public peut être payant, même si c'est souvent à des tarifs subventionnés.
- 6 Dans la liste adoptée lors de la réunion de février, cette catégorie de réponse était intitulée Centre public d'accès payant à l'Internet. Il est proposé de la changer en Centre d'accès commercial à l'Internet pour refléter le fait que l'accès dans un contexte commercial n'est pas nécessairement payant.
- 7 Dans la liste adoptée lors de la réunion de février, cette catégorie de réponse était intitulée Services bancaires ou autres services financiers. Il est proposé de la changer en Services bancaires sur l'Internet, en raison de changements apportés aux questionnaires types de l'OCDE et d'Eurostat.
- 8 Comme l'électricité n'est pas à proprement parlé un bien TIC, mais un préalable important pour utiliser la plupart des TIC, elle n'est pas incluse dans la liste des indicateurs fondamentaux, mais considérée comme indicateur de référence.
- 9 Ce groupe d'indicateurs intitulé "Indicateurs fondamentaux sur l'accès et l'utilisation des TIC par les entreprises" dans la liste adoptée lors de la réunion de février. Le titre a été modifié afin de mieux refléter la nature des indicateurs (qui a trait à l'usage plus qu'à l'accès). Le terme accès, dans ce contexte, est utilisé pour les enquêtes sur les ménages et réfère à la **disponibilité** de la technologie pour les membres d'un ménage plus qu'à son **utilisation**.
- 10 Ces indicateurs ont été étudiés au cours de la réunion consacrée aux Indicateurs des télécommunications dans le monde de février 2005, voir : <http://www.itu.int/ITU-D/ict/wict05/index.html> et ils faisaient partie des Indicateurs fondamentaux pour les télécommunications/secteur des TIC, que l'on peut consulter à l'adresse : http://www.itu.int/ITU-D/ict/material/Top50_e-WTIM-2005-8June.doc.
- 11 Les références ne manquent pas concernant le service/l'accès universel en tant que principal objectif de la politique de télécommunications. Pour plus d'information, voir UIT (1998), Rapport sur le développement mondial des télécommunications, sur : http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/wtdr_98/index.html et UIT (2003), Tendances des réformes dans les télécommunications : promouvoir l'accès aux TIC, disponible à l'adresse : <http://www.itu.int/publications/docs/trends2003.html>.
- 12 Dans certains pays, il existe des variantes aux RNIS de base et primaire, qu'on appelle parfois RNIS fractionné. Au Danemark, par exemple, une variante appelée Flex-RNIS comporte 12 canaux par ligne
- 13 Les indicateurs A1 et A2 comprennent l'indicateur #47 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

-
- 14 D'après certains spécialistes, le taux de remplacement des micro-ordinateurs aux Etats-Unis atteindrait 70% par an. En revanche, dans les régions moins développées du monde, il est beaucoup plus bas CyberAtlas (2003), « PC Market headed for geographic shift », consultable à l'adresse : http://cyberatlas.internet.com/big_picture/hardware/article/0..5921_988841.00.html.
- 15 Prince et Cooke, décembre 1998, Mercado Informático, consultable à l'adresse : <http://www.spkrsbr.com/biblioteca/hm/resultados.htm>.
- 16 Les indicateurs A3 et A4 comprennent l'indicateur #48 des OMD. Il est possible de les utiliser ensemble pour indiquer le niveau de pénétration et d'utilisation dans un pays, et ainsi, pour déterminer dans quelle mesure ce pays est prêt à évoluer vers une société de l'information.
- 17 http://www.isoc.org/inet2000/cdproceedings/8e/8e_1.htm#s6.
- 18 http://www.isoc.org/inet2000/cdproceedings/8e/8e_1.htm#s6.
- 19 Pour plus de détails sur l'évolution des connexions haut débit, voir UIT (2003), Birth of Broadband, disponible à l'adresse : www.itu.int/birthofbroadband.
- 20 Union Européenne, eEurope 2005 : Benchmarking Indicators, http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/pdf/655_EN.pdf.
- 21 L'industrie de la radiodiffusion utilise d'autres mesures (telles que l'audience potentielle pour la télévision). Voir « FAQ – About Ratings » sur le site Web de Nielsen Media Research : <http://www.nielsenmedia.com>.
- 22 Auparavant, l'UNESCO publiait le nombre de postes de radio et de postes de télévision dans différents pays, mais elle a cessé de le faire depuis l'édition 1999 de son Annuaire Statistique. Après consultation toutefois, l'Organisation pourrait recommencer à publier cette série de données en 2006.
- 23 Ce manque de données peut poser un problème dans l'avenir, à mesure que les différents pays passent à la diffusion numérique des programmes de radio et de télévision. Les choix importants que les pouvoirs publics devront faire quant au moment de mettre fin à la diffusion analogique risquent d'être retardés, faute de données fiables sur les foyers équipés de postes de radio et de télévision.
- 24 Pour des raisons historiques et pratiques, certaines définitions des TIC, par exemple celles de l'ordinateur ou de l'Internet, diffèrent de celles utilisées par l'UIT.
- 25 Dans les enquêtes nationales, la structure, la formulation des questions et les définitions liées aux questions types n'ont pas nécessairement à être utilisées telles quelles (ou traduites de façon littérale). Cependant, par souci de comparabilité, il est souhaitable que leur signification soit conservée, dans la mesure où chacune de ces questions est posée aux populations de ménages ou de particuliers spécifiés.
- 26 Il est à remarquer qu'il n'est pas inclus de question pour l'indicateur de référence concernant l'électricité, HHR1 (proportion des ménages disposant de l'électricité).
- 27 A propos de la couverture des ménages, voir les considérations sur le champ et la couverture de l'enquête dans les 'Notes méthodologiques'.
- 28 A propos de la couverture des individus, voir les considérations sur le champ et la couverture de l'enquête dans les 'Notes méthodologiques'.
- 29 Le questionnaire type de l'OCDE utilise une période de référence de 12 mois pour toutes les questions. Dans le modèle d'Eurostat, certaines questions sont posées à la fois par rapport aux 12 derniers mois et par rapport aux 3 derniers mois (par exemple, sur l'utilisation d'un ordinateur et de l'Internet par les particuliers, ou sur l'achat éventuel de produits sur l'Internet par la personne interrogée), mais d'autres sont posées par rapport aux trois derniers mois (par exemple sur le lieu de connexion et sur les activités pratiquées).
- 30 Les raisons de cette limite inférieure d'âge prennent en compte les restrictions légales qui existent dans certains pays en ce qui concerne les interviews d'enfants. S'agissant de la limite supérieure, ces questions sont posées dans certains pays en complément aux enquêtes sur la population active, c'est pourquoi les personnes interrogées doivent être celles qui sont le plus susceptibles d'en faire partie.

-
- 31 Cela va dans le sens des recommandations faites par l'OCDE et Eurostat pour leurs enquêtes types.
- 32 Il est à remarquer que ces niveaux diffèrent de ceux d'Eurostat et de l'OCDE, qui regroupent CITE 0,1 et CITE 2 en une même catégorie. Pour plus d'information sur la CITE (1997), voir http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=3813_201&ID2=DO_TOPIC.
- 33 La catégorie travailleurs indépendants comprend les sous-catégories suivantes : employeurs, personnes travailleurs pour leur propre compte, travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et membres de coopératives de producteurs.
- 34 Pour plus d'information à propos des définitions de l'OIT, voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/class/icse.htm>
- 35 Pour plus d'information sur la CITP, voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/class/isco.htm>.
- 36 La structure des questionnaires, la formulation des questions types et les définitions n'ont pas nécessairement à être utilisées telles quelles (ou traduites de façon littérale) dans les enquêtes nationales. Cependant, dans un souci de comparabilité, il est souhaitable d'en conserver le sens et la logique dans la mesure où l'on pose toutes les questions aux populations d'entreprises spécifiées.
- 37 A propos des entreprises du champ de l'enquête, voir les considérations relatives au champ et à la couverture de l'enquête, dans les 'Notes méthodologiques'.
- 38 Ce qui est encore le cas dans la plupart des pays de l'OCDE.
- 39 La CITI est la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique. Pour plus de détails à propos de la Révision 3.1 de la CITI, voir <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?C1=17>. D'après la CITI, une entreprise dispose de l'autonomie de décision en matière de financement et d'investissement, ainsi que de l'autorité et de la responsabilité en ce qui concerne l'allocation des ressources pour la production de biens et de services. Elle peut exercer une ou plusieurs activités productives. C'est au niveau de l'entreprise que sont tenus les comptes de bilan et de résultats, et que l'on peut dégager les transactions internationales, la position au regard des investissements internationaux (le cas échéant) et la situation financière consolidée.
- 40 La Commission Européenne en donne la définition suivante : « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et e services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs endroits. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.
- 41 D'après l'enquête modèle sur les TIC dans les entreprises de l'OCDE, révisée en 2005, la catégorie J de la CITI serait 'non fondamentale' pour les pays membres de l'OCDE. En 2004, Eurostat a développé un module spécifique de l'enquête auprès des entreprises pour une étude pilote relative à ce secteur. En 2005, le questionnaire modèle d'Eurostat a été révisé, mais pour les variables générales des TIC seulement. Pour 2006, le questionnaire modèle d'Eurostat a été amélioré, et il comprend des variables relatives au commerce électronique.
- 42 La NACE est la nomenclature d'activités économiques de la Communauté Européenne, révision 1.1 (2002).
- 43 Pour la section H, seulement la moitié environ des pays effectuant l'enquête d'Eurostat collectent des données pour les groupes 55.3 à 55.5 de la NACE (restaurants, bars, etc.).
- 44 Tous les pays effectuant l'enquête d'Eurostat ne collectent pas des données pour tous les groupes de la section O (Services collectifs, sociaux et personnels). Pour la collecte des données, ce sont les divisions 92 et 93 qui sont les plus pertinentes. D'après l'enquête modèle révisée (2005) de l'OCDE sur les TIC dans les entreprises, la division 92 de la CITI (activités récréatives, culturelles ou sportives) serait 'non fondamentale' pour les pays membres de l'OCDE.
- 45 Pour les pays concernés, il convient de noter que plus le champ est élargi, plus la taille d'échantillon généralement nécessaire pour obtenir des estimations globales satisfaisantes est grande. Ainsi, si l'on prend en compte les entreprises de moins de dix employés, il est possible que la taille de l'échantillon soit multipliée par deux ou plus.

- 46 Le secteur des entreprises n'inclut donc pas l'agriculture, la chasse, la sylviculture ni la pêche (principalement en raison des problèmes de mesure de l'emploi dans certains pays), ni l'immobilier (car une partie importante de la valeur ajoutée de ce secteur est constituée des loyers imputés des habitations occupées par leur propriétaire), ni les services collectifs, sociaux et personnels (qui sont principalement constitués d'activités non-marchandes telles qu'administration publique, éducation et services de santé).
- 47 L'URL complète est <http://www.oecd.org/dataoecd/5/61/22343094.pdf>.
- 48 L'URL complète est <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/default.aspx>.
- 49 Les réexportations sont les exportations de produits vers l'Etat d'où ils ont été importés.
- 50 Les réimportations sont les importations de produits de l'Etat vers lequel ils ont été exportés.
- 51 L'URL complète est http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=5504_201&ID2=DO_TOPIC